BREIZH COP un monde à vivre

Cahier des engagements

Région BRETAGNE

Crédits photos : Copyright-Jerome-Sevrette

Table des matières

I. Les engagements des acteurs de la Bretagne 6
A. Premier bilan quantitatif 6
1. Le nombre d'engagés par entités : 7
2. Nombre d'engagements par entités : 7
B. Premiers enseignements qualitatifs. 7
C. Les perspectives de prolongement de la dynamique régionale 8
1. Animation de la démarche auprès des collectivités 8
2. Animation de la démarche auprès des entreprises 8
3. Animation de la démarche auprès des associations 9
II. Les six engagements transversaux du Conseil régional 9
A. S'engager pour réussir « le Bien manger pour tous » 13
1. Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire 15
2. Soutenir activement les filières qui s'engagent 17
3. Savoir innover en permanence 19
4. Produire et transformer les aliments dans des conditions compatibles avec le « Bien Manger » 21
5. Distribuer par les circuits courts, les circuits locaux et les circuits de distribution responsables 24
6. Travailler sur l'image de la filière et des produits alimentaires 25
B. S'engager pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique 27
1. La Région, une collectivité responsable 28
2. Lutte et adaptation au changement climatique 30
3. Vers l'autonomie énergétique de la Bretagne 33
C. S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton 35
1. Promouvoir un numérique responsable 35
2. Assurer un développement numérique inclusif 36
3. Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques 37
4. Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration 37
D. S'engager pour la cohésion des territoires 39
1. Penser à la bonne échelle le défi des transitions 39
2. Différencier l'action régionale selon les territoires dans des contrats avec les EPCI 40
3. Aider plus les territoires les plus fragiles 40
4. Encourager et développer la solidarité et la coopération entre territoires 41
5. Renforcer l'action en faveur des centralités 42
6. Assurer une plus grande proximité et présence de la Région dans les territoires 42
E. S'engager pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources 43
1. Sensibiliser l'ensemble des acteurs pour favoriser la mobilisation collective 43
2. Partager les priorités politiques à l'échelle régionale grâce à une gouvernance adaptée 44
3. Mettre en œuvre les transitions sur les territoires 45

F. S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées 47
1. Répondre au plus près aux besoins de mobilité des bretonnes et des bretons avec le réseau unifié BreizhGo (TER, cars, bateaux) 48
2. Proposer des services de mobilité sans rupture pour l'usager 49
3. Développer le réseau ferroviaire breton pour faire face aux enjeux de croissance de mobilité longue distance et de mobilité quotidienne 49
4. Permettre aux territoires d'utiliser la route de façon plus partagée 50
5. Développer les coopérations et les échanges entre les acteurs de la mobilité au service des usagers 50
6. Viser l'exemplarité de la Région Bretagne dans l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 51
G. Annexe au chantier prioritaire « *s'engager pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique* » Feuille de route régionale pour l'adaptation de la Bretagne au changement climatique 53
1. Face au défi climatique, une Région engagée 53
2. Face à des vulnérabilités spécifiques, l'exigence de la résilience 53
3. Une stratégie d'adaptation en six axes 55
1. Améliorer la connaissance et le suivi, soutenir la recherche et l'innovation 55
2. Renforcer la gouvernance, la cohésion territoriale et les capacités des acteurs du territoire 55
3. Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation 55
4. Adapter les politiques d'aménagement du territoire, de prévention et de gestion des risques pour un territoire résilient 55
5. Gérer les ressources naturelles dans une perspective de changement climatique et garantir leurs services 55
6. Accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation 55

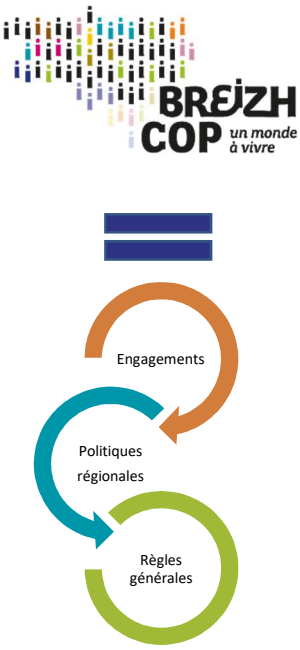

La réussite de l'ambition construite et portée par la Breizh COP en faveur d'un développement durable résultera de la conjonction de trois leviers complémentaires :

- Les engagements pris par l'ensemble des acteurs, au regard de leurs compétences et de leurs moyens, sous l'impulsion du Conseil régional au printemps 2019, par des appels lancés auprès des collectivités, des entreprises, des associations et de nos concitoyens. Recensés sur le site dédié de la Breizh Cop ils ont été valorisés dans les « Accords de Bretagne pour le climat et la planète ».
- Les engagements pris par le Conseil régional au regard de sa double responsabilité : celle d'être le chef de file des collectivités en matière d'aménagement du territoire et de préservation environnementale, celle relevant de ses compétences propres dans les domaines des transports, du développement économique, de la formation et de l'éducation notamment.
- La mise en œuvre de règles générales opposables aux documents d'urbanisme et de planification territoriaux. Ces règles résultant d'un long travail de co-construction avec les acteurs territoriaux et tenant compte des attentes exprimées par la société civile et nos concitoyens.

Seule la conjonction de ces trois effets de levier et la mobilisation la plus large possible des acteurs est à même de répondre à l'immensité des enjeux qui sont devant nous. Cette mobilisation doit être générale, depuis les plus grandes institutions jusqu'aux citoyens eux-mêmes. Les engagements doivent ainsi porter aussi bien sur les grandes politiques publiques, sur les modes de production des entreprises que sur les comportements individuels. Ces derniers isolément négligeables dans leurs effets sont en réalité essentiels et déterminants. Essentiels car additionnés les uns aux autres, les comportements les plus anodins peuvent avoir des impacts considérables sur les questions environnementales. Déterminants, aussi, parce que les évolutions comportementales individuelles pilotent via les marchés, l'évolution des produits et services des entreprises.

Dès lors, l'un des enjeux majeurs de la Breizh Cop est-il celui de la mobilisation, résultant elle-même de la sensibilisation aux enjeux, de la prise de conscience partagée des défis à relever et enfin d'une éthique de responsabilité partagée par tous.

C'est à cela qu'ont été dédiées les différentes étapes de la Breizh Cop : partager le diagnostic, partager les orientations, puis les objectifs et enfin accepter ensemble des contraintes, identifier les opportunités et relever ensemble les défis. Cette mobilisation est en partie acquise, elle s'est matérialisée lors de la semaine de juin à Saint Brieuc, elle se concrétise chaque jour dans les multiples initiatives prises dans les territoires, par les collectivités, les entreprises, les associations et les individus pour apporter de nouvelles réponses et trouver des solutions. Elle se mesure aussi au nombre d'engagements reçus dans le cadre de l'appel à engagement lancé par le Conseil régional.

Mais cette première mobilisation n'est qu'une étape préliminaire qui demande à être confirmée et confortée.

Le présent rapport, qui formalise le « cahier des engagements » de la Bretagne, porte sur les deux premiers leviers que sont les engagements pris par les acteurs régionaux d'une part, les engagements pris par le Conseil régional sur ses propres responsabilités d'autre part. Cette seconde partie est donc la contribution du Conseil régional aux 38 objectifs de la Breizh COP.

Il en tire les premiers enseignements et trace les perspectives à venir de l'accélération de cette logique de la responsabilité.

I. LES ENGAGEMENTS DES ACTEURS DE LA BRETAGNE

A. Premier bilan quantitatif

Comme l'ont souligné le Comité scientifique de la Breizh Cop ou le CESER, ces chiffres sont parfois difficiles à interpréter. Ils témoignent autant d'une dynamique engagée et d'un premier mouvement de mobilisation, que de la nécessité d'approfondissement de l'exercice. De fait, le nombre global des engagements, d'environ 6000, s'il fait masse, reste encore faible au regard des objectifs et des potentialités d'une réelle mobilisation générale. Le nombre d'entreprises engagées au regard du nombre d'établissements en Bretagne, comme la part des communes ayant répondu à l'appel, mais également la quantité d'acteurs engagés dans les autres catégories démontrent évidemment ce qu'il reste à faire pour y parvenir.

Si le message s'est bien diffusé auprès des têtes de réseaux, ayant suscité de leur part intérêt et une réelle implication, on perçoit dans cette première étape les limites de sa diffusion auprès de l'ensemble des acteurs de proximité.

Par ailleurs, les chiffres présentés mélangent une grande diversité de types d'engagements et rendent complexe leur interprétation. Il relève également d'une grande diversité de typologie d'acteurs de la métropole à la commune ou de la grande entreprise à la PME. Elle demande à tout le moins une analyse fine et approfondie.

Pour autant, quelles que soient ces limites, le premier bilan quantitatif qui peut être tiré est positif et conforte l'idée et l'image d'une Bretagne engagée. Cet engagement est d'ailleurs souvent ancien et n'avait pas attendu la Breizh COP. Les acteurs bretons, dans les diverses communautés d'acteurs et en particulier dans le monde des collectivités, des entreprises ou des associations étaient depuis longtemps, pour certains, très engagés et parfois exemplaires. Beaucoup ont su être pionniers dans divers domaines. L'intérêt de la démarche de la Breizh Cop est de valoriser leur investissement précurseur, de le mettre en lumière, de donner envie de s'y mettre aussi, de fournir des exemples et des idées.

Cet effet d'entrainement ne sera néanmoins complet que lorsque les acteurs de proximités, les entreprises et les associations, comme les communes elles-mêmes, au-delà de leurs réseaux fédératifs seront inscrits dans le mouvement.

L'objectif de massification des engagements demeure donc au-delà de cette première phase et pour cela la plateforme d'engagement reste ouverte sur le site de la Breizh COP.

Les appels à engagements ont été lancés entre février et avril 2019, ils ont suscité une grande effervescence dans toute la région et chaque communauté d'acteurs a entrepris le travail de formalisation de ses engagements. Cette effervescence donne l'image réelle d'une Bretagne aujourd'hui collectivement investie dans la démarche, partageant les objectifs de la Breizh COP et les prenant à son compte.

A ce jour, 5858 engagements ont été décomptés.

1. Le nombre d'engagés par entités :

Types d'acteurs	Nombre d'engagés
Collectivités	134
Acteurs économiques	205
Associations	68
Acteurs de la formation	14
TOTAL	421

2. Nombre d'engagements par entités :

Types d'acteurs	Nombre d'engagements
Collectivités	5294 (communes, EPCI, pays…)
Acteurs économiques	361
Associations	176
Acteurs de la formation	27
TOTAL	5858

B. Premiers enseignements qualitatifs.

Les premières analyses confirment plusieurs points.

- Une bonne compréhension par un grand nombre d'acteurs des enjeux et de la logique de l'engagement.
- Un investissement plus fort des têtes de réseaux que des acteurs de « premier niveau » eux-mêmes. On note globalement une forte implication des acteurs fédératifs. C'est ainsi que l'appel à engagement a donné lieu à la réunion, en avril 2019, de la plupart des représentants du monde de l'entreprise qui, ensemble, ont partagé le même diagnostic de l'urgence climatique et la nécessité de se mobiliser pour relever le défi. De la même manière, les représentants des fédérations d'associations, très impliquées dans la Breizh COP, se sont investis pour diffuser au mieux l'appel à engagement.
- Mais parfois des interrogations sur l'intérêt de l'engagement. Les acteurs se sont parfois interrogés sur le « retour sur investissement » à attendre.
- Des interrogations sur le suivi et le « contrôle » de l'engagement, sur sa mesure et sa valorisation. La plupart des engagés souhaitant que la démarche s'inscrive dans la durée et que les engagements pris ne soient pas galvaudés.
- Une forte proportion d'engagements qui sont de la valorisation d'actions déjà conduites et une part minoritaire d'engagements nouveaux et en rupture. Mais cela constitue une base de données d'actions souvent exemplaires et de grande qualité.
- Une répartition assez équilibrée sur le territoire des engagements pris par les diverses catégories d'acteurs.

- Une répartition également assez équilibrée des thématiques retenues, mêmes si on retrouve une sur-représentation de certaines questions selon les communautés d'acteurs, au regard de leurs domaines de compétences.

Des analyses qualitatives plus poussée sont disponibles en annexe : annexe 1 pour les collectivités, annexe 2 pour les entreprises et annexe 3.les associations

C. Les perspectives de prolongement de la dynamique régionale.

Le principe de l'engagement volontaire reste au cœur de la démarche de la Breizh COP. Il est le levier essentiel par lequel la Bretagne réussira les transitions qu'elle doit mettre en œuvre. Ce levier est pleinement complémentaire des accompagnements que peuvent apporter les politiques publiques et au premier chef les politiques régionales, mais aussi des règles générales que portera le SRADDET. Il convient donc de prolonger le mouvement de recueil des engagements et de viser, à l'horizon de l'été 2020, au moins le doublement du nombre de ces engagements et des acteurs engagés, par communautés d'acteurs.

Pour réussir ce pari d'une Bretagne totalement engagée, il convient de :

- Relancer l'appel à engagement en s'appuyant encore plus sur la dynamique des têtes de réseaux,
- Valoriser les engagements pris pour donner à voir ce qui se fait de bien et conforter l'image d'une Bretagne en mouvement et volontariste,
- Développer des logiques de réseaux d'échanges, par thématiques et de manière plus transversale, pour transformer les engagements pris en dynamiques opérationnelles.

Ces trois objectifs seront pilotés de manière différenciée selon les communautés d'acteurs, en particulier pour les collectivités, les entreprises et les associations.

1. Animation de la démarche auprès des collectivités

L'analyse des engagements pris alimentera la préparation des futures contractualisations territoriales. Et la préparation des engagements futurs sera au cœur des discussions pour l'élaboration de ces contrats. Ces dernières auront en effet pour enjeu de soutenir et prolonger les efforts déjà entrepris et de valoriser comme d'accompagner les engagements nouveaux qui pourront émerger.

C'est donc dans ce cadre que sera relancée la dynamique de l'engagement et que seront proposés de les placer au cœur du dialogue stratégique à conduire entre la Région et les territoires. Cela conduira à valoriser les engagements déjà pris et mis en œuvre, mais aussi à encourager les territoires actuellement moins volontaristes à prendre toutes leurs responsabilités au regard des objectifs de la Breizh COP.

A l'appui de cette dynamique, la gouvernance territorialisée que proposera le Conseil régional, à la maille stratégique choisie par les territoires, devra permettre, sur un rythme sans doute annuel, de faire le point et de mettre en exergue les engagements pris, la manière dont les territoires s'investissent sur les grands objectifs de la Breizh COP et participent à relever les défis collectifs. Le suivi des engagements pris et des résultats obtenus, permettra de mesurer leur efficience et la manière dont ils contribuent à relever les défis régionaux et locaux.

2. Animation de la démarche auprès des entreprises

Il est proposé de relancer la dynamique et de viser le cap du millier d'engagements à court terme en s'appuyant sur une forte mobilisation des têtes de réseaux. BDI sera investi dans cette dynamique en pilotant avec le Conseil régional l'animation de ces logiques de réseaux.

Il s'agira de choisir ensemble quelques thématiques fortes sur lesquelles les entreprises sont, soit très fortement engagées soit au contraire en difficulté, et de les travailler dans des logiques de réseaux. En s'appuyant sur des acteurs fédératifs, des lieux et temps d'information, de sensibilisation et de valorisation des bonnes pratiques seront proposés aux entreprises et acteurs économiques. Cela reposera essentiellement sur le vécu et l'expérience des acteurs économiques eux-mêmes permettant d'ouvrir des pistes de diversification, de développement de nouveaux projets, de décloisonnement interdisciplinaire.

Ces temps de croisement et d'échanges d'informations seront démultipliés sur le territoire régional de manière à aller au plus près des acteurs et de répondre au mieux aux attentes qu'ils peuvent avoir, mais ne savent pas toujours formuler. Les têtes de réseaux, notamment les branches (qui pourront aussi s'engager dans le cadre des contrats d'objectifs négociés avec le Conseil régional) ou les acteurs consulaires, mais également les associations d'entreprises pourront prendre toute leur part à ce mouvement qui, sur le terrain, devra s'articuler avec le service public d'accompagnement des entreprises (SPAE) et les développeurs économiques au niveau des EPCI. Les partenaires sociaux devront aussi être associés et la conférence sociale pourra être mobilisée.

3. Animation de la démarche auprès des associations

Il conviendra de relancer le mouvement d'adhésion et de mobilisation, en s'appuyant sur les fédérations qui sont les plus impliquées dans la Breizh COP depuis son lancement. La mobilisation associative devra trouver appui sur la mise en œuvre des propositions résultant de la journée de juin 2019 sur l'alliance entre associations et collectivités. Cela pourra aussi prendre appui sur l'effort qu'entend proposer le Conseil régional en matière d'accompagnement à l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

Au-delà de ces canaux de mobilisation, il conviendra de travailler à des outils de valorisation de la dynamique de l'engagement afin que chaque acteur impliqué bénéficie, au moins, d'un retour sur investissement en termes d'image positive. Les échanges conduits avec les acteurs incitent à la prudence quant à l'hypothèse de créer une démarche de labellisation spécifique à la Breizh COP. De nombreux outils de ce type existent déjà qui pourraient plus fortement intégrer les objectifs de la Breizh COP car, en effet, un nouveau venu pourrait semer la confusion. Par ailleurs ils soulignent la réelle difficulté et la très grande exigence méthodologique liée à ce genre d'outils.

Dans ce contexte, il apparait sans doute opportun de faire évoluer le contenu du code de la marque Bretagne pour y faire entrer pleinement les principes et valeurs de l'engagement dans les transitions : comment faire en sorte que l'image de la Bretagne soit naturellement et totalement associée au défi relevé des transitions ? Un travail spécifique sera engagé sur ce thème autour de la marque Bretagne et de ses éventuelles déclinaisons.

II. LES SIX ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX DU CONSEIL REGIONAL

Les 38 objectifs de la Breizh Cop sont ceux de toute la Bretagne et le Conseil régional seul ne saurait y répondre intégralement. Pour autant, il les fait siens et entend s'y engager au regard de ses responsabilités, de ses compétences et de ses moyens. C'est sur ces engagements que l'action du Conseil régional devra être jugée et évaluée.

Par souci d'efficacité et de clarté il a retenu six chantiers transversaux qui seront ses axes privilégiés d'action dans les mois à venir pour apporter sa pleine contribution aux défis de la Breizh Cop.

Ces six chantiers structureront l'action régionale et permettront un pilotage plus concentré et plus cohérent des politiques publiques.

- ***Des engagements transversaux.***

S'ils sont en grande partie thématiques, ces chantiers ont aussi un caractère très transversal. Ils ne reposent pas sur un découpage en fonction des compétences du Conseil régional ou de ses missions budgétaires. Ils retiennent six grands enjeux qui appellent, pour bien y répondre, la mobilisation forte de toutes ses compétences.

Ainsi, s'il n'y a pas de chantiers formation, les actions d'éducation et de formation que met en œuvre le Conseil régional seront systématiquement appelées dans chacune des six feuilles de route proposées, elles en forment même l'un des aspects majeurs. Il en est de même des dispositifs de développement économique ou de l'action en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

❖ ***Des engagements qui visent la transformation.***

L'enjeu de ces six engagements est de conforter la lisibilité de l'action, sa cohérence interne et externe, de prioriser l'action en permettant de la concentrer. Il est aussi de conduire la transformation progressive des politiques publiques régionales pour les rendre mieux adaptées aux objectifs de la Breizh Cop et aux données nouvelles du contexte. Les premières inflexions sont d'ores et déjà identifiées, mais l'essentiel reste à faire et à accompagner. La démarche est ambitieuse mais complexe s'agissant de politiques actuelles qui ont toutes leur utilité, leur légitimité, et leur histoire. Elle est encore plus complexe compte tenu des rigidités budgétaires et des obligations contractuelles dans lesquelles nous sommes engagées. Entre « services votés » et « mesures nouvelles », la marge d'évolution est relativement ténue. S'agissant de redéploiement d'actions, il convient de dire, à chaque fois que l'on veut engager une action nouvelle, quelle action ancienne il faudrait arrêter. La transformation appellera donc détermination et persévérance.

❖ ***Six engagements pour piloter la mise en œuvre de la Breizh Cop au sein du conseil régional.***

Dès lors les feuilles de route de ces engagements s'inscrivent dans la durée. Elles fixent d'abord des orientations à caractère pluriannuel. Elles identifient aussi les premiers plans d'action opérationnels devant être mis en œuvre au plus tôt. Dans ce cadre, les premières inflexions dans l'action, devront, pour certaines, se traduire dès le budget 2020 du Conseil régional.

Mais pour la plupart, ces plans opérationnels appellent des précisions, des approfondissements, qui se feront dans la durée. Elles seront donc les guides de l'action régionale dans les prochains mois, permettant de suivre ses adaptations, sa mise en œuvre et ses résultats au regard des indicateurs de la Breizh Cop.

Le suivi de leur mise en œuvre sera par ailleurs retranscrit dans le Rapport d'activité et de développement durable (RADD) annuel du Conseil régional.

❖ ***Des engagements qui développent des transversalités entre eux.***

Les six engagements ne recréent pas de nouveaux silos ni de nouvelles structures de mise en œuvre. Ils reposent sur l'organisation telle qu'elle est du Conseil régional et de ses missions budgétaires. Mais en plus, ces engagements doivent contribuer au pilotage systémique des politiques régionales. Par exemple, les enjeux de la numérisation ont des implications majeures sur les questions de mobilité ou d'équilibre des territoires, ils ont aussi des impacts sur les questions climatiques ou de préservation de la biodiversité. On perçoit aussi les évidents liens entre enjeux de mobilité et d'équilibre territorial. Ou ceux qui réunissent les questions de climat et de biodiversité avec les défis du bien manger.

❖ ***Des engagements qui portent des principes communs et partagés.***

Tous ces engagements reposent par ailleurs sur quelques principes forts et communs à la mise en œuvre des politiques régionales.

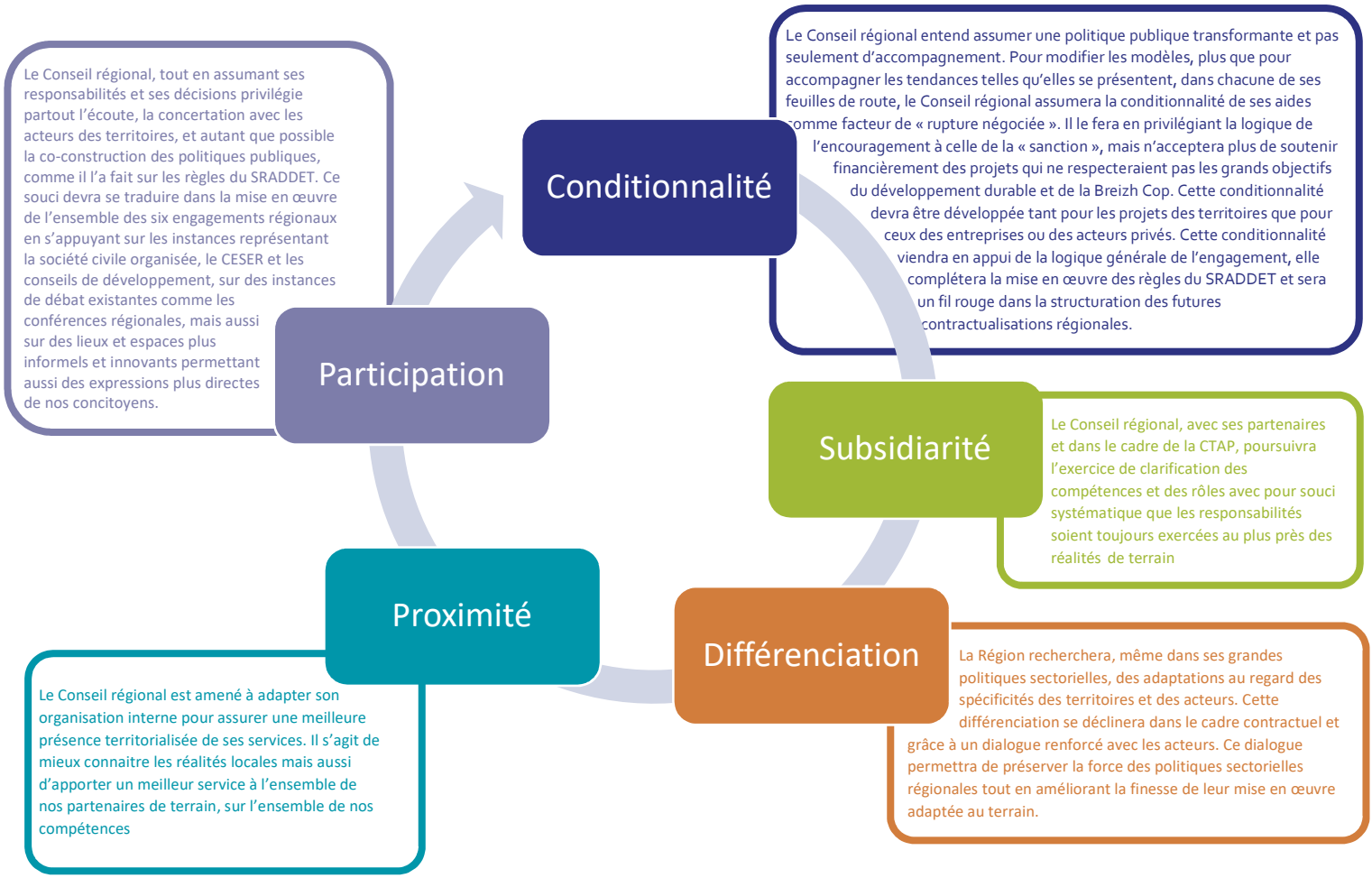

L'enjeu de **rayonnement et d'attractivité** de la Bretagne ne fait pas l'objet d'une feuille de route en tant que telle. Il est néanmoins totalement transversal à toutes les politiques régionales et donc aux six engagements prioritaires. Il s'agit de valoriser les atouts majeurs que représentent l'identité régionale, sa cohésion sociale, sa culture et ses langues. L'objectif de ces engagements et de la Breizh Cop est aussi de renforcer et d'améliorer l'image et le rayonnement de la Bretagne, en montrant une région mobilisée, active, tournée vers l'avenir et engagée » dans les transitions en cours. Cet enjeu d'image doit être présent dans chacune des feuilles de route prioritaires de la Région.

Enfin, la mise en œuvre de ces six engagements vient confirmer le premier d'entre eux qui est pour le Conseil régional celui de poursuivre la dynamique de la Breizh COP. Il répond par cette affirmation à l'interrogation formulée par le CESER dans sa dernière contribution : prolonger le mouvement initié, inscrire la démarche dans la durée, se donner les moyens de l'approfondir et de l'étendre, réussir vraiment la mobilisation collective.

Deux de ces feuilles de route vous sont présentées dès la présente session. Il s'agit de l'engagement pour réussir le bien manger pour tous et de l'engagement pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique.

Les quatre autres sont ici présentées de manière synthétique afin d'en valider les grandes orientations, mais feront l'objet de travaux et réflexions complémentaires pour pouvoir être présentées lors de sessions ultérieures dans le calendrier suivant :

- Dès une prochaine session sera présentée et débattue la feuille de route sur l'engagement pour **des stratégies numériques responsables**,
- Au printemps 2020, dans un calendrier cohérent avec le renouvellement des conseils municipaux et des gouvernances des EPCI, et après des temps de discussion nécessaires avec les acteurs locaux, sera présentée la feuille de route sur l'engagement pour **la cohésion des territoires**,
- Avant l'automne 2020 seront précisées les feuilles de route pour les engagements en matière de **mobilité** d'une part, de **biodiversité et de ressources** d'autre part.

A. S'engager pour réussir « le Bien manger pour tous »

La place et la perception de l'alimentation dans la société évoluent fortement : à l'enjeu initial de la quantité, puis de la sécurité alimentaire, toujours plébiscité, s'ajoutent désormais des attentes sociétales très diverses.
La première d'entre elles, et on peut le constater chaque jour au regard de la forte mobilisation des citoyens sur le changement climatique et la préservation de l'environnement, est le lien très étroit entre ce que nous mangeons et les conditions dans lesquelles cet acte de production alimentaire impacte notre environnement quotidien et immédiat. Les citoyens associent désormais étroitement alimentation, environnement et changement climatique, avec un tropisme très fort sur les questions de santé.
D'autres attentes demeurent très présentes, telles que la sécurité sanitaire des produits, leur qualité nutritionnelle et organoleptique – influant sur la perception gustative -, le bien-être animal ou encore les dimensions sociale et culturelle de l'alimentation. La question de la provenance des produits et des lieux de leur production devient un enjeu important, pour lequel les consommateurs formulent des attentes fortes.

Cette demande, autrefois plutôt portée par les populations aisées, trouve désormais également écho au sein des populations les moins favorisées. Les citoyens s'engagent peu à peu dans une révolution de leurs modes d'alimentation, en particulier les plus jeunes d'entre eux. Les scandales sanitaires et alimentaires ne font qu'accentuer ce mouvement vers une approche plus « sécurisée » des alimentations. Bien heureusement, force est de constater que la transformation de l'agroalimentaire est déjà en cours.

La Bretagne, aujourd'hui, c'est

- Plus de 26 700 exploitations agricoles, dont 2 852 producteurs sous AOP/AOC/IGP/Label rouge - représentant 8 millions de volailles sous Label Rouge ou IGP et 490 000 porcs label rouge – et 2 700 producteurs en agriculture biologique, soit plus de 67 000 actifs dans l'agriculture,
- Une activité agroalimentaire de près de 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires pour plus de 20 millions de consommateurs,
- 6% des surfaces nationales céréalières en bio, 15% des truies bio françaises, 23% du lait bio, 18% des surfaces nationales en légumes bio représentant 107 000 ha engagés en bio,
- 471 millions d'euros d'aides de la PAC, et 5000 engagements en Mesures Agri-Environnementales orientées vers l'agroécologie,
- Une diminution de la surface agricole de 32 000 ha depuis 2006 (-2%),
- 38 chefs bretons étoilés au Michelin,
- De nombreuses marques reconnues (Sill, Petit Malo, Sojasun, glaces Moustache, Le Duff, Cité Marine, Guyader, Hénaff, Paysan Breton, …) et des engagements collectifs (Produit en Bretagne, Terres et Mers de Bretagne, …)
- Des forces mobilisables en termes de formation et de recherche (un appareil de formation de l'enseignement agricole présent sur l'ensemble du territoire régional avec 16 000 élèves et 2 200 apprentis) qui constituent des atouts majeurs pour répondre au défi de l'adaptation des compétences,
- Des outils régionaux structurés : Act Food, CEA Tech, …

Au regard de ce qu'elle représente par son potentiel agricole et agroalimentaire, la Bretagne se doit de répondre aux attentes et exigences légitimes des consommateurs, qui veulent aujourd'hui bien plus que la sécurité alimentaire ; ils sont aussi en demande d'authenticité, de vérité, d'éthique, voire d'imaginaire…

La qualité de l'environnement, la préservation des ressources et le changement climatique deviennent des repères incontournables pour les citoyens. Et cela n'est plus à démontrer, l'impact des activités agricoles sur les émissions de gaz à effet de serre, et donc sur le changement climatique, mais aussi sur les ressources naturelles est majeur.
Les filières de production agricoles et agroalimentaires ont une responsabilité importante en la matière ; c'est bien l'acte de consommation alimentaire qui détermine aujourd'hui la trajectoire possible de ces filières. Les acteurs économiques le savent bien, cette demande citoyenne s'accroît et ils s'engagent dans des évolutions importantes de leurs systèmes. Est-ce aujourd'hui suffisant pour répondre aux nécessaires dynamiques de transition agroécologique et alimentaire sur lesquelles la pression s'accroît ?

Algues vertes et flux de nitrates, impact des pesticides sur la santé et les milieux naturels, difficultés sanitaires dans certaines filières … autant de sujets du quotidien qui réinterrogent régulièrement les citoyens sur les filières de production qu'ils attendent pour s'assurer qu'on leur propose de « bien manger ».

De la même manière, les consommateurs s'interrogent à raison sur l'impact social et environnemental des produits alimentaires issus d'exploitations lointaines. Par exemple, la question de l'empreinte carbone devient un point de vigilance supplémentaire, considérant que le carbone n'a pas de frontière lorsqu'il s'accumule dans l'atmosphère.

Les demandes des consommateurs évoluent d'ores et déjà, et vont encore évoluer. La grande distribution et les grandes marques vont peu à peu exclure de leurs rayons et de leurs gammes de produits ceux qui ne progressent pas.

Parallèlement, les solutions que peut proposer l'agriculture sont considérables : les aménités environnementales que cela peut engendrer sont réelles, si la transition est bien faite,– captation carbone, substitution des énergies fossiles, raccourcissement des circuits de production, intégration de systèmes vertueux pour la préservation des ressources, … ; l'évolution de ces systèmes agricoles en faveur de la préservation des ressources et la lutte et l'adaptation aux effets du changement climatique ne peut se concevoir sans un lien très étroit avec le « bien manger ». Le citoyen associe le produit et les conditions de sa production.

Bien manger pour tous, c'est la réponse bretonne à cette demande sociétale.

Pour cela, la Bretagne propose des solutions et prend des engagements :
- Accompagner la transformation des systèmes agricoles et agroalimentaires,
- Promouvoir le bio produit localement, les produits de qualité et de proximité dans la restauration collective, et notamment les cantines,
- Développer l'innovation alimentaire,
- Développer, par la formation et la sensibilisation auprès de tous les publics, la culture alimentaire à toutes les échelles : le consommateur actuel, les recettes qu'on lui propose, les chefs de cuisine et les équipes qui les préparent, les jeunes qui deviendront les consommateurs de demain, …

La Bretagne doit porter un projet de transformation ambitieux, générateur de revenus, vecteur de fierté pour les agriculteurs et les salariés du secteur, qui offre aussi une image positive et attractive du territoire. Et à l'instar des préoccupations des citoyens sur le changement climatique et leurs habitudes énergétiques, la Bretagne, dans ce mouvement, ne doit laisser personne au bord de la route, et surtout pas ceux qui n'ont pas les moyens de faire ces choix.
Il s'agit d'accompagner toutes les alimentations – et notamment les productions dites en « volume » dans les industries de la transformation - car rien ne serait pire que de créer une sorte de fracture alimentaire ; le bien manger, tout le monde y a droit.

Certes, le contexte réglementaire a fortement évolué, avec la loi Egalim notamment. Il crée désormais des obligations collectives. Le contexte économique est sans cesse bouleversé, avec la concentration croissante de la grande distribution et l'apparition des nouveaux acteurs du domaine, sur les réseaux de distribution, l'explosion et l'atomisation de la livraison, les food truck, les acteurs du numérique qui s'engagent dans le domaine et sur le croisement des filières, …
La demande des consommateurs passe d'une politique d'alimentation à une politique d'exigence alimentaire ; parce que manger devient un acte politique, un vote quotidien, il représente le choix du monde dans lequel ils veulent vivre. Si l'on n'y répond pas, c'est la frustration pour les consommateurs de ne pouvoir choisir ce monde, ils zappent l'existant et font disparaître les circuits standards du marché.

La mission de la Bretagne est de permettre aux consommateurs d'avoir accès à une alimentation qui donne du plaisir, propose du goût, favorise la santé, apporte de la convivialité, de la qualité, de la sécurité alimentaire, de la vérité plus que de la traçabilité, des valeurs par l'alimentation, de la proximité, de l'écologie. Pour cette raison, la question de l'étiquetage des produits est fondamentale, pour avoir accès à toutes les informations du produit, notamment son origine.
Bien manger, c'est autant nourrir l'esprit que le corps. 67% des français attendent des agriculteurs une alimentation plus saine, 80% des consommateurs font attention au bien-être animal, 90% veulent plus de transparence.

C'est aussi offrir une alimentation qui propose une histoire, l'histoire agricole de la Bretagne, l'identité de la Bretagne, qui propose de l'authenticité, des valeurs. C'est participer à la construction d'une souveraineté alimentaire qui s'appuie sur les territoires, et donc maîtriser l'artificialisation des sols. Le bien manger, c'est physiologique (qualité, goût, sécurité, équilibre alimentaire…), c'est bien servir son corps mais c'est aussi bien servir son esprit, être en phase avec ses convictions (proximité, bio, territoire, histoire…).

Le projet « bien manger pour tous » qui est présenté vise à faire de la Bretagne la région leader du bien-manger en Europe.

1. Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire

Pour permettre le développement et le renforcement des filières de production agricoles, des produits de la mer et des filières agroalimentaires engagées dans des dynamiques de « bien manger », le signal donné par l'achat public et l'acte d'achat quotidien des citoyens est majeur. Orienter l'achat public et citoyen, notamment par des actions d'éducation alimentaire renforcées, constituera une priorité d'action. Parallèlement, des filières de production sont d'ores et déjà engagées dans ces dynamiques de meilleure adéquation entre l'offre et la demande et l'appui régional à la valorisation de ces démarches est essentiel.

Sur les aspects d'**éducation aux principes d'une alimentation saine et savoureuse et respectueuse de l'environnement**, les thématiques sur lesquelles prendre appui sont constituées des questions de santé, de diversité alimentaire, de qualité gustative pour un goût retrouvé, de qualité organoleptique des produits et de la notion de « savoir préparer » ces produits, pour retrouver l'envie de cuisiner. Il s'agit de permettre une réappropriation citoyenne de l'alimentation en général, qu'elle soit au foyer ou hors foyer. Les questions de traçabilité et qualité sanitaires sont a priori plus implicites, et doivent être considérées comme acquises. Il convient de conserver une vigilance particulière sur ce point au regard des impacts possibles sur la population. Elles entrent sans doute moins dans les critères susceptibles de faire évoluer les modes d'alimentation. Il s'agira de faire en sorte que ces actions d'information et d'éducation alimentaire puissent, le cas échéant, prendre place au cœur d'une action plus globale d'information, de sensibilisation et d'éducation aux transitions et au développement durable, de manière à ne pas aborder le sujet sans que l'approche fasse système, avec l'environnement notamment. L'idée de prendre appui sur les projets d'Alliance entre les collectivités et les associations, qui œuvrent déjà dans le domaine, sera privilégiée.

Sur cet aspect, la Région réaffirme sa volonté régionale d'agir dans les lycées ; pour que la priorité soit donnée à l'axe « collectivité responsable » ; une action forte auprès des lycées bretons est incontournable, en ce qu'elle s'adresse aux lycéens, futurs adultes consommateurs, mais également à tous les agents du lycée, et l'équipe enseignante, en s'appuyant sur une approche systémique également :

- La sensibilisation des lycéens,
- La mobilisation des équipes de travail, et notamment des agents de « restauration »,
- Une approche pédagogique transversale à impulser dans l'établissement.

Au-delà des seuls lycéens, la question de la capacité à intégrer ces principes dans les parcours des jeunes en général est également particulièrement importante. Une action étroite et opérationnelle avec les Autorités académiques, mobilisant l'ensemble des réseaux, quelles que soient les structures d'enseignement – lycées, collèges, écoles - doit être envisagée.
Dans tous les cas, la question du « bien-manger pour les jeunes » doit pouvoir viser à moyen terme 100% des jeunes bretons formés à l'équilibre et au plaisir alimentaires, aux recettes, par la cantine, sur des formations à l'équilibre alimentaire, au sein des lycées, comme à l'université…

L'entrée par les thèmes du « 0 déchet » et du « 0 gaspillage », particulièrement symboliques et plus faciles à vulgariser, sera privilégiée. A l'instar de ce que prévoit la Charte Qualité, de nombreuses initiatives sur le gaspillage alimentaire ont déjà été initiées et ont fait leurs preuves ; elle permettra de remonter la chaîne de la qualité des produits, de l'art culinaire et de la problématique des achats de produits de qualité.

Toute initiative de « valorisation » des agents de restauration qui s'engagent dans ces dynamiques doit être portée, y compris en leur permettant de libérer le temps nécessaire pour se former à ces questions puis pour mettre en place ces projets au sein des établissements.

Pour amplifier les actions de sensibilisation et d'éducation alimentaires, la Région doit pouvoir s'appuyer sur ses propres techniciens d'intervention en restauration, mais plus largement sur des acteurs et associations de référence dans ce domaine, en travaillant les messages à leurs côtés ; les principes de l'Alliance portés par la démarche Breizh Cop entre les associations et les collectivités peut trouver ici une traduction très opérationnelle.
Elle s'appuiera également sur le Conseil Régional des Jeunes qui peut être un réseau d'ambassadeurs sur le sujet. Enfin, en interne, la reconnaissance de « référents » du bien manger devrait permettre de faire progresser la démarche.

Pour ce qui concerne le **volet opérationnel** de cet axe, la démarche Breizh Alim' est la démarche de référence, d'autant qu'elle commence désormais à être bien intégrée dans ses principes par les acteurs. Elle doit désormais amplifier cette dimension opérationnelle. La priorité sera donnée à l'atteinte des objectifs de Breizh Alim dans nos propres circuits d'approvisionnement. Il s'agit désormais de changer d'échelle et de reconnecter cette démarche aux territoires. L'idée est de retrouver une logique de systèmes alimentaires territorialisés. A cet effet, l'échelon des départements est essentiel pour partager avec la Région cette ambition, notamment au regard du partage des groupements de commandes. Celui des EPCI également, qu'ils se positionnent ou non sur des Projets Alimentaires territoriaux (PAT). Il ne s'agit pas de réinventer de nouvelles initiatives, mais bien de s'appuyer sur les engagements actuels des acteurs et de les accompagner dans leur déploiement.
Le pilotage de l'achat de denrées alimentaires par la donnée est essentiel, notamment en appui sur une stratégie partagée par tous les acteurs pour aller vers un pilotage régional fondé sur des référentiels communs.
Breizh Alim peut être le volet opérationnel pour déployer les principes du Bien Manger en matière d'acte d'achat public ; il peut être également partagé avec les acteurs privés en veillant à :

- Réaffirmer ses principes et simplifier sa mise en œuvre
  - Rapprocher l'offre et la demande
  - Innover sur l'ingénierie contractuelle
  - Piloter l'achat des denrées par la donnée
  - Impulser des dynamiques de structuration de filières
- Diffuser ses principes d'action avec
  - D'autres dynamiques d'achat public, administration, hôpitaux, écoles, EPHAD, … sur des principes communs, et en appui, partout où c'est possible sur des groupements d'achats,
  - Les processus d'achat privé, notamment en restauration inter-entreprises, en mobilisant les grands employeurs bretons (grandes entreprises) et leurs fournisseurs de services pour les inciter à éco-conditionner leurs achats dans l'esprit du Bien Manger.
  - Les actes d'achat citoyen, en simplifiant très nettement les messages pour qu'ils soient appropriés par les citoyens,

A ce stade, la démarche Breizh Alim' se concentre sur l'atteinte des objectifs fixés pour le bio et les autres produits portant des aménités environnementales et ceux fixés dans le schéma des achats économiquement responsables pour les filières concernées. La loi Alimentation a renforcé cette dynamique. C'est notre priorité. Une évolution est donc possible, avec des conséquences sans doute importantes (prix du repas, impact sur la proximité, capacité d'organisation des filières). La Région poursuit son accompagnement au plus près des groupements de commandes, et il est important de pérenniser le travail également avec les représentants des filières au niveau territorial. Sur les produits de la mer, le travail sur l'inter-relation cuisiniers – mareyeurs sera poursuivi et amplifié.

La Charte de la restauration collective, imaginée en lien avec le Plan d'amélioration des conditions de travail, est aujourd'hui un référentiel qualité pour les agents de la collectivité. Tout comme le schéma des achats économiquement responsables, qui est le référentiel d'achat de la collectivité, elle doit permettre faire évoluer les conditions d'achat dans nos lycées mais doit pouvoir véritablement se fondre dans Breizh Alim.

Mise en œuvre opérationnelle

→ Dans les lycées bretons, proposer la mise en place d'un système intégré d'éducation à l'alimentation
> Politique d'achat → Équipe de cuisine → Équipe administrative et pédagogique → Produit alimentaire- → Cuisinier → Elèves
> Faciliter le départ en formation des cuisiniers et des équipes de cuisine
> Conduite des actions de valorisation des formations aux métiers de cuisine et aux fonctions associées
> Nommer des « référents » sur le bien manger

→ Concevoir un programme spécifique de sensibilisation et d'éducation alimentaire (lien au chantier Breizh Cop sur les ressources et la biodiversité)
> auprès des lycéens dès 2020 dans les lycées bretons
> campagne de sensibilisation auprès des citoyens

→ *Conduire une analyse plus poussée du contenu qualitatif des programmes alimentaires territoriaux (PAT) actuels : en connaître précisément les objectifs, les indicateurs, les productions visées, … pour mettre en synergie les dynamiques de PAT et leur possible coordination au niveau régional (et au niveau local, par exemple en lien avec les projets de territoire, les PCAET…), en précisant le rôle de la Région dans la construction d'outils mobilisables par et pour les territoires*

→ *Diffuser les livrables de la démarche Breizh Alim et coordonner ses principes avec l'ensemble des acteurs publics et/ou privés, partout dans les territoires, et en appui sur le schéma des achats économiquement responsables*
> *acteurs publics : administrations, hôpitaux, écoles, collèges, …*
> *acteurs privés : restauration inter-entreprises, restauration hors foyer (RHF) en général, grands groupes, …*

→ *Généraliser la saisie des données d'approvisionnement et la réalisation de tableaux de suivi et de pilotage dans les lycées.*

→ *S'appuyer sur le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et se l'approprier au niveau régional, à travers le Contrat d'action publique notamment pour déployer les dynamiques opérationnelles*
> *Adapter la gouvernance régionale sur le sujet en proposant de modifier la composition et les attributions du Comité régional de l'Alimentation (Comité Régional de l'Alimentation), principal outil de gouvernance du PNA en régions*
> *pilotage des orientations régionales*
> *transfert et partage d'expériences entre partenaires*
> *élaboration de critères et rédactions d'AAP dédiés*
> *Appel à projets national et ses déclinaisons possibles en Bretagne (contribution aux inflexions de l'AAP national)*
> *Évolution des critères de l'Appel à projets régional existant*

→ *S'appuyer sur les principes d'une Alliance entre les associations et les collectivités pour déployer des actions de sensibilisation, formation, éducation*

→ *Accompagner des actions innovantes de valorisation*
> *Autour d'un challenge des lycées bretons*
> *A partir d'un recueil des « meilleures recettes » des cuisiniers des lycées bretons*
> *En travaillant à une meilleure appropriation de l'information nutritionnelle, à l'instar de la démarche Nutri-score*

Partenaires externes
- *Administrations de l'Etat, Départements, Communes*
- *Rectorat, DRAAF, DIRM*
- *Acteurs des PAT (Départements/Pays/EPCI)*
- *Membres du Comité de pilotage Breizh Alim*
- *Produit en Bretagne, CRAB, FRAB, FRCIVAM (systèmes alimentaires territoriaux) et acteurs économiques dans les territoires (ex association des mareyeurs, …)*
- *URCPIE, UNI-CITES et acteurs de la sensibilisation environnementale (associatifs et autres)*

2. Soutenir activement les filières qui s'engagent

De nombreux acteurs des filières agricoles et agroalimentaires, ainsi que des produits de la mer ont d'ores et déjà amorcé un important mouvement vers des modes de production compatibles avec la demande légitime des citoyens. Cette attente citoyenne cible des activités plus en phase avec la préservation des ressources et de la biodiversité, les enjeux de santé et de bien-être au quotidien. Avant d'initier de nouvelles actions et de nouveaux projets, il convient de valoriser toute initiative, orientation ou projet qui auraient pu être pris en ce sens, en accompagnant les acteurs de ces filières pour mettre en avant leurs propositions et orientations, et les aider à les structurer. Ces actions peuvent être locales, départementales ou régionales.

Les principales filières de production identifient aujourd'hui des segments de production sur la base desquels ils adossent leur souhait de faire évoluer progressivement les systèmes : la saisonnalité des productions, l'intégration des techniques de lutte biologique intégrée, la substitution du recours aux énergies fossiles, moins de chimie et plus d'agronomie, la promotion de techniques de bien-être animal et humain relativement aux conditions de production, les techniques d'agriculture de précision, les labellisations d'activités de pêches durables, la promotion de produits de la mer « bio »… sont des initiatives prises par les filières elles-mêmes qu'il convient de valoriser, déployer et accompagner.

Avec l'objectif de promouvoir les modes de production compatibles avec ces orientations, les actions de pêche durable, ainsi que tout process favorisant la préservation des espèces et des milieux, seront valorisés ; la Région renforcera son accompagnement, par des actions de valorisation spécifiques, notamment à l'occasion des événements dédiés, de toute initiative de communication sur l'image positive de ces filières, celles des métiers et formations qui les renforcent.

La qualité des produits agricoles délivrés par les filières de production doit pouvoir se mesurer par des questions
- De santé, en lien avec les réflexions et actions entreprises sur le « zéro pesticides de synthèse » (en référence à la réflexion engagée autour de leur diminution et d'une possible charte régionale qui pourrait en découler), zéro OGM, le bio
- De qualité du bien-manger, avec la multiplication des IGP, AOP, poissons certifiés…
- De recettes du bien-manger, avec invention des recettes, mobilisation des chefs, notamment étoilés…

Il s'agit bien d'accompagner la mutation de ces filières, et d'en reconnaître les dynamiques pertinentes, en affirmant quelques principes d'éco et de socio-conditions clés sur la base desquels la Région décidera d'accompagner les initiatives qu'elle juge utiles. Il ne s'agit pas de provoquer de sentiment de « rupture » dans l'accompagnement mais bien de déterminer avec les filières elles-mêmes les points de passage indispensables de ces mutations.

Dans cette évolution globale, elles doivent pour autant rester compétitives. Une filière exemplaire qui ne trouve plus de débouchés de marchés est vouée à l'échec. La question de l'empreinte carbone par exemple, dans la mesure où elle ne s'exonère pas d'aborder également les questions d'impacts sur les milieux, est sans doute un moyen de repositionner les filières entre elles et d'objectiver les débats.

En lien avec le « bien manger » et, plus globalement, l'ensemble des mutations en œuvre, l'adaptation des compétences devient centrale pour l'avenir de nos filières. Pour la Région, les principaux instruments de dialogue en la matière avec les acteurs des filières – maritime, agricole, alimentaire, tourisme, … - sont les **Contrats d'Objectifs** : ils constituent un cadre de concertation quadripartite permettant de partager des enjeux en matière d'emploi et de compétences et d'y apporter des réponses globales et coordonnées impliquant les branches professionnelles et les pouvoirs publics dans le cadre d'engagements réciproques. Cette nouvelle génération de Contrats d'objectifs « Emploi – Compétences – Formation – Orientation » permet ainsi de travailler à la fois sur l'information sur les métiers, participant aux processus d'orientation et d'évolution professionnelle, sur l'adaptation de l'offre de formation et des référentiels ainsi qu'en faveur du développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises.
La Région abordera cette question prioritairement sous l'angle de sa compétence sur les lycées, en particulier dans les domaines des formations agricoles, agroalimentaires, alimentaires et maritimes.

Mise en œuvre opérationnelle

→ S'appuyer sur le réseau « Produit en Bretagne » et sa capacité à « monter en gamme » en termes de segmentation et de certification en appui sur le Bien Manger ; poursuivre avec eux la réflexion sur une plus forte convergence entre leur labellisation et les orientations de la Breizh Cop.

→ En partant du principe que la restructuration de certaines filières est en cours, travailler sur des modes de valorisation de ces dynamiques de restructuration sur des filières porteuses d'images plus positives (productions porcine et avicole, filière œuf, fraises et tomates sous serres, activités de pêche durable, ormeaux, algues, …) selon des critères à définir
- *> travailler sur le concept de généralisation des logiques artisanales dans l'idée de porter le « bien manger pour tous » ;*
- *> insister sur quelques sujets porteurs tels que la substitution des énergies fossiles, le respect de la saisonnalité des productions*
- *> investir les sujets de la qualité des produits, de la traçabilité des productions, des impacts sur la santé, du rattachement des projets aux territoires, … pour véhiculer des messages positifs et rassurants*
- *> organiser des visites de sites de type « usines du futur »*

→ *S'appuyer sur les* ***Contrats d'Objectifs régionaux « Emploi – Compétences - Formation – Orientation »*** *dans les secteurs de la pêche, cultures marines et aquaculture, de l'agriculture et de l'alimentaire pour organiser un travail approfondi*

>sur les besoins en compétences, les métiers et les formations du « bien manger », avec l'objectif soit de diversifier soit de spécialiser et/ou recentrer l'offre de formation en fonction des enjeux ; orienter les référentiels de formation vers cette perspective, avec un lien particulier à l'image des métiers auxquels elles destinent les jeunes ;

> pour porter un regard particulier sur l'image des formations et des métiers ; une réflexion spécifique est notamment à conduire sur l'attractivité des métiers de la mer auprès du jeune public, en lien avec le Rectorat ;

> sur les conditions de renouvellement des générations et de l'adéquation des métiers agricoles et agroalimentaires aux attentes sociétales en termes de rythmes de vie (équilibres des temps de vie)

> S'orienter vers un Label de type « Campus du Bien manger » pour toute structure de formation engagée dans ces dynamiques (en lien avec le réseau des lycées agricoles bretons et les CFA).

→ *Conduire des actions de valorisation spécifiques*

> à l'occasion d'événements récurrents,

> par la création d'un événement dédié de type « Challenge des recettes des lycées bretons »,

> en appui sur la campagne « Passez à l'Ouest »,

> pour promouvoir les « races bretonnes à faibles effectifs », au regard de la typicité des produits et des conditions de production sur lesquelles ils s'appuient

> en organisant des visites de fermes ou unités de transformation avec des influenceurs, en lien avec Breizh Agri Food,

> en participant à des événements comme le Printemps des Marchés.

Partenaires externes

- *CRAB, FRAB, FRCIVAM*
- *CRPMEM, CRC, Union du mareyage*
- *ABEA, COOP de France et coopératives*
- *Autorités académiques : Education nationale – Rectorat, enseignement agricole – DRAAF et enseignement maritime - DIRM*
- *CPREFP Agriculture, CPREFP alimentaire*
- *INRA*
- *ACT FOOD Bretagne, SPACE, …*

3. Savoir innover en permanence

L'engagement des filières de production vers le « bien manger » n'est pas un simple retour vers des modes de consommation de produits alimentaires « produits à la ferme » et non transformés, c'est également un enjeu d'innovations considérable pour que le « bien consommer » s'accompagne également d'une notion de plaisir à découvrir des goûts et des saveurs, faire connaître les innovations technologiques qui mettent en valeur la qualité gustative et organoleptique des produits et les savoir-faire alimentaires dont la spécificité et les particularismes régionaux évoluent avec le temps. L'innovation doit être appréhendée sous toutes ses formes, innovation produit, innovation process, innovation marketing, innovation commerciale, …

Cela recouvre :

- des démarches innovantes d'usages, de la culinarité pour réinventer sans cesse les goûts, saveurs etc. ou en matière de commercialisation souvent utiles au « bien consommer » (en appui sur les plateformes numériques notamment)
- le « bien produire » avec la prise en compte des enjeux de ferme et d'usine agroalimentaire du futur, compétitives et respectueuses du vivant comme des salariés,
- la prise en compte des enjeux de nutrition-santé végétale, animale et humaine.

A ce titre, sur le secteur agricole, la nutrition végétale et les objectifs zéro phyto de synthèse doivent trouver des traductions opérationnelles, tout comme la nutrition animale, en réorganisant le lien entre végétal et animal, l'autonomie protéique, la démarche 0 antibiotique, sans OGM etc. Sans être déconnectée de la nutrition animale et végétale, la nutrition-santé humaine doit aussi intégrer des besoins spécifiques de différents publics - nourrissons, enfants, seniors, personnes atteintes de pathologies, …- et apporter des réponses adaptées en termes de solutions alimentaires.

Sur les produits de la mer, la normalisation du tri, la conservation et les process de découpe sont des sujets à fort enjeu en matière d'innovation « produit ».

La Région entend amplifier son action sur l'innovation alimentaire dans tous les domaines. Il est essentiel de porter plus fortement l'ensemble de ces dynamiques d'innovation, en appui sur les Pôles de compétitivité, les centres d'innovation et centres culinaires qui associent ces enjeux à la création de valeur pour une filière alimentaire qui doit aujourd'hui se démarquer, pour coller à la demande croissante de sécurité alimentaire, d'authenticité, de proximité, de diversité et de typicité, et de respect des rythmes saisonniers.

La **stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3)** qui vise d'ores et déjà dans ses axes prioritaires « une chaîne alimentaire durable » va être restructurée dès la fin d'année pour accroître encore la concentration des soutiens régionaux à ces enjeux et prendre appui sur les fonds européens qui permettront sa mise en œuvre. Une orientation du type « innover pour bien manger » sera proposée ; elle constituera la « ligne éditoriale » de la Région pour toute action d'innovation alimentaire en lien avec le bien manger.

Une très forte mobilisation des sciences humaines et sociales dans le cadre du volet recherche de la S3 doit permettre d'aborder pleinement les thématiques des comportements alimentaires et des modes de consommation.

Par ailleurs, avec une lecture assez précise de l'évolution de ces modes de consommation et des possibles réponses technologiques à ces enjeux, le sujet des foodtech, - digitalisation des marchés, e-commerce, marketplaces et fermes urbaines par exemple - ainsi que toute dynamique d'innovation alimentaire sont des thèmes et des leviers d'action sur lesquels la Région pourra également prendre appui.

Il s'agira également d'installer une véritable **gouvernance régionale de l'innovation alimentaire**, bien entendu sans initier de nouvelle démarche, mais en s'appuyant sur toutes les dynamiques existantes. Le rôle des acteurs régionaux déjà structurés collectivement sur ces thématiques sera précisé et celui de Bretagne Développement Innovation comme point d'appui d'une animation plus globale sera interrogé.

Mise en œuvre opérationnelle

→ La priorité sera donnée aux partenariats à établir et à réorienter avec l'écosystème structuré en Bretagne pour accompagner l'innovation au service du bien manger ; la Région fera en sorte que les feuilles de route de ces structures soient totalement adhérentes à ses propres priorités.

*> Les actions d'**Act Food Bretagne** seront axées prioritairement vers les priorités du bien manger (dynamiques de formation, innovation produits alimentaires, tests produits et actions de R&D, …)*

→ Appels à projets régionaux : la Région redéfinira les lignes éditoriales de ses appels à projets, en insistant le cas échéant sur les dynamiques de projets collaboratifs et de projets d'entreprises favorisant le « croisement de filières » sur l'accompagnement du bien manger

*> Les Pôles de Compétitivité (**Valorial, Végépolys**) verront réinterrogé leur appui à ces dynamiques ; par exemple, des projets collaboratifs de R&D au sein des Pôles impliquant nos entreprises bretonnes et nos laboratoires de recherche permettront d'accompagner l'émergence de nouveaux modèles, de nouveaux produits ou de nouveaux services davantage respectueux du vivant et de l'environnement.*

*> En s'assurant au préalable de la stabilité organisationnelle et financière de la structure, les actions du **Centre culinaire contemporain** s'orienteront vers ces priorités ; l'intégration de sujets comme le flexitarisme, l'appui à des dynamiques culinaires intégrant des productions de viande locale ou un regard particulier sur la nutrition infantile par exemple permettront de diversifier ces approches. Il s'agira également de s'appuyer sur des actions de formation (cours de cuisine) au design alimentaire, en lien avec d'autres structures nationales et l'innovation culinaire.*

*> En lien avec la réflexion sur l'implantation d'un centre d'innovation sur les techniques culinaires relevant du mouvement slowfood (**Université des Sciences et Pratiques Gastronomiques** et ses projets connexes) au sein des Ateliers de Plouhinec, il conviendra également de réfléchir à une intégration de cette dynamique au sein des diverses actions régionales autour des approches culinaires de l'alimentation, en s'appuyant notamment sur la reconversion et le repositionnement du site de l'ancien lycée, tel que souhaité par la Région.*

→ Un déploiement opérationnel du programme AgrEtic sur le volet « innovation alimentaire » sera envisagé

→ En matière d'exploration du volet des foodtech - digitalisation des marchés, e-commerce, marketplaces et fermes urbaines par exemple, et le cas échéant sur la base d'une étude poussée des acteurs universitaires spécialisés en sciences humaines et sociales sur l'évolution des modes de consommation en Bretagne, des thématiques innovantes seront explorées avec les partenaires de l'innovation : intégration de la digitalisation des commandes et du suivi des produits, développement d'applications dédiées, … Les foodtech peuvent se déployer en Bretagne, région qui peut devenir leader du nombre de start-up créée dans les foodtech, en appui sur Breizh-up par exemple.

→ La conduite d'actions de recherche « précompétitive » sur des filières ou sur l'ensemble d'une chaîne d'acteurs, telle que la structuration du Laboratoire d'Innovation Territorial (LIT) Ouesterel coordonné par l'INRA sera encouragée ; elle se fera en collaboration avec les coopératives, les centres d'innovation, les transformateurs, les distributeurs, et les associations de citoyens et de consommateurs pour définir et étudier des référentiels de bien-être animal dans les secteurs agri-agro par exemple.

→ La Région favorisera les dynamiques d'innovation sur des sujets en émergence : algues alimentaires, innovation produits à base d'algues, huiles végétales diverses, …

Partenaires externes

- *INRA, IRSTEA, INSERM, EHESP, Universités et centres de recherche*
- *Bretagne Développement Innovation*
- *Centres techniques*
- *Pôles de compétitivité*
- *Centre culinaire contemporain*
- *Université des Sciences et Pratiques Gastronomiques*

4. Produire et transformer les aliments dans des conditions compatibles avec le « Bien Manger »

La capacité des filières à produire et transformer les aliments dans des conditions compatibles avec le projet "Bien manger" est essentielle. Un appui particulier devra être initié pour les acteurs de ces filières qui apportent une vigilance accrue au croisement entre la qualité des produits et les conditions environnementales de ces productions (biodiversité, eau, carbone, …), s'agissant d'une demande de plus en plus pressante des consommateurs.

Aujourd'hui, les agriculteurs engagent massivement leurs exploitations vers des modes de production respectueux de l'environnement, et en particulier pour diminuer l'impact de l'activité sur les ressources en eau et la biodiversité. Preuve en est la réussite de l'engagement vers les MAEC et les conversions à la bio depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, plus que jamais, il convient d'agir « **du sol à l'assiette** ».

Ces agriculteurs sont des aménageurs du territoire de premier rang ; leurs projets généralement fondés sur des structures d'exploitations agricoles de type familial, sont des exemples en termes de pratiques et de systèmes qui concourent à la préservation des sols et au maintien d'un foncier agricole structuré qui favorisent la résilience des exploitations agricoles. Leur rôle est essentiel. La contribution collective aux mesures d'adaptation au changement climatique doit amener la Région à réfléchir à des modes de compensation, reconnaissance et valorisation de dynamiques incluant également le foncier, le stockage carbone et, bien évidemment, la finalité de l'acte de production agricole vers des produits agricoles de qualité, qualité de toutes natures.

Parce que l'agriculture bretonne est unique et diverse, toutes les filières de productions sont concernées par ces transitions et feront l'objet d'un accompagnement régional. Les systèmes de polyculture-élevage et de maraîchage, bien entendu, qui composent la grande majorité des engagements déjà formulés, mais également les systèmes de production plus spécialisés, engagés sur des filières aujourd'hui plus détachées du lien au sol, pour lesquelles l'adaptation à ces enjeux est sans doute plus complexe à mettre en œuvre ; il conviendra également d'accompagner ces mutations nécessaires.

L'idée est de passer d'une vision aujourd'hui sans doute trop sectorielle et expérimentale à une vision transversale et plus généralisable des dispositifs de type « Paiements pour Services Environnementaux », avec en ligne de mire la préparation des futurs « eco-schemes ». Cette dynamique s'inscrit au croisement de 3 des chantiers prioritaires Breizh Cop identifiés dans le cadre des feuilles de route « Bien Manger », « Préservation & valorisation de la biodiversité et des ressources » et « Stratégies énergétiques et climatiques ».
Les systèmes d'aides financière en réflexion dans le cadre de l'évolution des programmes européens (1er pilier, et notamment les eco-schemes, ou 2nd pilier) devront pouvoir favoriser l'accompagnement des systèmes de production déjà engagés dans des démarches environnementales mais aussi plus largement inciter les exploitations agricoles à s'engager dans des démarches de transition agro-écologique plus poussées.

La Région considère que la maîtrise de ces dispositifs au niveau régional apportera à n'en pas douter la meilleure garantie d'adéquation entre les besoins des exploitations dans les territoires et la réponse la plus efficiente des dispositifs d'accompagnement. L'affirmation de notre volonté de jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de ces dispositifs au niveau régional va dans ce sens. Si les messages nationaux tendent aujourd'hui à une recentralisation de ces processus, il convient malgré tout de poursuivre notre action en ce sens.
Parallèlement, des outils innovants dans le cadre de partenariats publics-privé via les paiements pour services environnementaux sont aussi une formidable opportunité.

La Région poursuit déjà une action volontariste dans ce domaine. Il est également important de garder à l'esprit que la qualité d'un produit alimentaire agricole est avant tout la résultante d'un système de production ; les conditions de sa production sont au moins aussi importantes que le produit lui-même, notamment aux yeux des consommateurs. L'exploitation agricole est le maillon d'une chaîne de production plus étendue ; il s'agira d'accompagner les exploitations agricoles dans une réflexion globale intégrant à la fois les enjeux de préservation de l'environnement, par le système de production lui-même, et cette orientation marché vers des productions à plus forte valeur, qui intègrent ensuite des chaines de transformation et distribution en capacité de les valoriser pleinement. Cette approche constituera un point de vigilance accrue ; la réflexion autour de l'avenir des dispositifs d'aides européennes, à travers notamment la future PAC, doit s'y consacrer pleinement, même si les décisions nationales semblent ôter aux Régions, à ce stade, avec la reprise en main des dispositifs européens, toute capacité à faire, et à faire changer.

L'idée n'est sans doute pas de réinventer des systèmes de certifications dédiés, plutôt lourds et coûteux à mettre en œuvre, et qui seraient incompréhensibles pour les agriculteurs et les consommateurs, mais de reconnaître et s'appuyer sur ceux qui pourraient d'ores et déjà faire sens pour ce type de démarches de progression agro-écologique. L'exemple du dispositif « Haute Valeur Environnementale », et notamment l'une de ses options, parfaitement adaptée aux haies, prairies, et réduction des intrants, ou celui des dispositifs de type « fermes neutres en carbone », dispositifs déjà engagés sur le territoire national sont à expertiser quant aux conditions de leur mise en œuvre.

Et parce qu'un produit agricole de qualité ne peut être valorisé dans des systèmes de transformation dépassés, une action particulière devra être engagée pour recentrer nos soutiens vers des unités de transformation compatibles avec le projet Bien Manger, dans ses méthodes et ses process, mais également sur notre capacité à adapter, par notre appui financier, et orienter les outils de transformation existants vers des dynamiques d'innovation en matière de transformation alimentaire (cf volet innovation). Il est également important de garder à l'esprit que les dispositifs de transformation à la ferme, s'ils n'apportent pas de réponse à grande échelle à ces problématiques de réorientation des process, sont malgré tout de nature à apporter des réponses territoriales et de proximité à une demande des consommateurs qui reste très présente.

L'évolutions des modèles de transformation des produits de la mer vers moins d'usage de plastiques, vers une meilleure valorisation de la biomasse non commercialisable, - dans les entreprises traditionnelles notamment -, mais encore des nouveaux modes de production de type aquaculture multitrophique ou aquaponie sont des sujets en émergence qu'il conviendra d'accompagner.

Le concept d'usine du bien-manger doit permettre d'engager la transformation de toutes les entreprises agroalimentaires par les programmes dédiés (programme AgrEtic, CEA Tech, transformation digitale, …).

Mise en œuvre opérationnelle

*→ La Région engagera une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de type « **Contrat de transition agroécologique** » ; ce dispositif pourrait permettre, sur la base d'un diagnostic préalable de situation et de potentialités de l'exploitation, d'accompagner l'engagement de tous vers une approche systémique intégrant l'ensemble des paramètres – environnement, eau, énergie, biodiversité, carbone, compétitivité des pratiques, gestion du foncier, qualité des produits et des productions – ; il est à travailler aux côtés de la profession agricole et des filières de production.*

→ Le premier axe concerne la mise en place possible des eco-schemes et la reconnaissance des pratiques vertueuses, avec l'effet levier budgétaire que cela peut représenter
- pratiques agricoles, adaptation de systèmes
- bien-être animal
- stockage C, production énergétique, impacts sur la biodiversité
- qualité des produits
- services rendus, …

→ Le second axe concerne les aides du 2nd pilier de la PAC (FEADER), et une réelle complémentarité entre les axes devra être étudiée, à l'instar des MAEC qui reconnaissent l'engagement des systèmes agricoles

→ Des critères de conditionnalité des aides à l'investissement (modernisation, compétitivité) seront définis sur ces bases pour permettre la mise en œuvre de l'orientation du Bien manger pour tous
> sur la production agricoles (types d'investissements retenus, types de systèmes bonifiés, …)
> sur les unités de transformation agroalimentaire (orientation des produits transformés, segmentation, conditions d'intégration de l'unité dans son environnement, …)

→ Les dynamiques d'innovation sur les unités de transformation du futur seront accompagnées
> Innovations sur les process, le bien-être animal, le bien –être humain, … (systèmes de mesure du bien-être animal, cobots d'aide à la découpe, …)
> Innovations sur les « contenants » mettant en avant les conditions d'innocuité pour la santé, la diminution, voire l'absence de production de déchets, …
> avec un appui sur l'implantation du CEA Tech à Quimper pour les transformations des secteurs Agri-Agro bretons.

→ Conduite d'actions collectives au service de la transformation des IAA telles que l'action « Usine Agroalimentaire du Futur » coordonnée par Bretagne Développement Innovation en lien avec Valorial et l'ABEA

Partenaires externes
- *CRAB, FRAB, FRCIVAM*
- *ABEA, coopératives, VALORIAL*
- *Réseaux TRAME, agroforesterie, …*
- *Services de l'Eta*

5. Distribuer par les circuits courts, les circuits locaux et les circuits de distribution responsables

Au regard d'objectifs « carbone » particulièrement ambitieux, les modes de distribution favoriseront les circuits courts, les circuits locaux, et toute initiative portée par la grande distribution qui engage des circuits de distributions plus responsables ; il convient d'avoir en tête des partenariats spécifiques à établir avec les distributeurs pour tout ce qui concourt à l'exportation des productions agricoles et agroalimentaires bretonnes, participant ainsi également au rayonnement du concept de « bien manger » au-delà des frontières bretonnes, en France et à l'international.

De nombreux distributeurs se mobilisent aujourd'hui pour traduire leurs engagements en matière de développement durable par des actions particulièrement volontaristes pour réduire l'impact environnemental de leurs activités, et, conformément aux exigences de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, en matière de consommation durable, de gestion responsable des ressources humaines et d'engagement sociétal. Les sujets de la gestion des déchets alimentaires et de leur recyclage, de la gestion des stocks alimentaires, des émissions de CO2, des consommations d'eau et d'énergie dans les process et méthodes utilisés pourront être interrogés de manière à promouvoir des méthodes et des systèmes vertueux avec lesquels il serait possible d'établir des partenariats.

La distribution des produits de la mer devra être appréhendée en tenant compte de l'organisation de la filière, qui s'appuie sur un réseau de 13 criées publiques dont la moitié sont en propriété Région. Ce maillage est garant d'une forme d'aménagement du territoire et du maintien de flottilles non délocalisables. Ces criées évoluent et transforment leur rôle initial lié à la vente vers plus de service aux usagers, tant pêcheurs qu'acheteurs. Les criées sont en outre les seules qui permettent de garantir des conditions sanitaires du produit en dehors du producteur, considérant que nous sommes bien souvent sur des produits à risque.
La vente directe reste autorisée bien entendu ; elle peut être souvent très bien faite, mais peut également s'appuyer sur des pratiques à risques à certains endroits et sur certaines espèces. Il conviendra de conforter et moderniser les circuits traditionnels, extrêmement responsables, puisque les criées ont la charge de la mise en œuvre des conditions de certaines réglementations sur la ressource, en maintenant les initiatives individuelles dont il faudra veiller à maîtriser les conditions, en lien avec les organisations de producteurs.

Les nouveaux modes de distribution du bien-manger doivent également être interrogés, avec possiblement un rayon « Bretagne » à envisager chez les distributeurs alimentaires numériques, une présence à travers le gourming, ou comme suite à des rencontres avec les GAFA sur le sujet.

Chaque action territoriale jugée pertinente doit pouvoir être valorisée.

Mise en œuvre opérationnelle

→ *En appui sur des dynamiques déjà engagées, ou susceptibles de s'étendre (Super U, Leclerc, Intermarché, réseau BioCoop,…°), il s'agira de construire des partenariats spécifiques de valorisation pour les systèmes de distribution que la Région jugera responsables*

→ *Un travail particulier sera engagé sur les nouveaux modes de distribution à intégrer (uberisation, services Google) et les apports éventuels de la digitalisation pour les nouveaux consommateurs. Un travail particulier sera conduit sur les outils et dynamiques d'innovation logistique et numérique, en ce qu'ils permettent de conserver des formes de proximité au sein des processus de distribution. La question de l'impact de ces technologies sur l'empreinte carbone des produits et de leur distribution fera l'objet d'un suivi particulier.*

→ *Une réflexion sur une forme de reconnaissance des circuits de distribution responsables devra être engagée (impacts C, intégration de la question de l'emballage et du sur-emballage)*

→ *Dans le cadre de nos réflexions sur les centralités, le sujet des stratégies d'implantation des petites, moyennes et grandes surfaces fera l'objet d'un suivi particulier (en lien avec la future règle du SRADDET sur le sujet). Au-delà de la transcription de ces règles dans les documents d'urbanisme, c'est également le travail en Commissions Départementales d'Aménagement Commercial qui déterminera notre capacité à infléchir des projets d'implantation et d'organisation territoriale jugés incompatibles avec ces principes.*

Partenaires externes

- *Grande distribution, réseaux de distributeurs*
- *CRAB-Agroalimentaire / FRCIVAM (SALT) / IBB / ABEA / Coopératives*

6. Travailler sur l'image de la filière et des produits alimentaires

Un travail important est à engager sur l'image de la filière et des produits alimentaires qu'elle génère, pour démontrer que les filières de production et transformation ont pleinement saisi l'enjeu de ce virage, comme elles ont su le faire lorsqu'il s'est agi d'adapter le modèle breton aux fortes demandes de production agricole dans les années 70.

L'attractivité du bien-manger doit pouvoir se mesurer et se déployer à travers des programmes dédiés (action du Comité régional du tourisme sur les chefs étoilés, campagnes lors du salon de l'agriculture, voyages de presse, attractivité vis-à-vis des leaders mondiaux, accueil des centres de recherche, …). La valorisation de ces démarches par le prisme de l'attractivité touristique et de la mise en valeur de ces spécificités auprès des acteurs du tourisme sera une priorité.

La valorisation de nos produits, productions et démarches sous Signes Officiels de Qualité doit également faire l'objet d'une attention particulière en ce qu'elle est souvent méconnue et peut constituer un effet d'entraînement important.

Pour clarifier la stratégie de communication, une réflexion d'ampleur est notamment à conduire sur le lien entre la marque Bretagne, les dynamiques de valorisation de type « Produit en Bretagne » et la nécessaire valorisation régionale des actions structurantes du « bien manger ».

A court terme, il s'agira de travailler les axes d'une communication auprès des Bretonne·s et des Bretons et des partenaires de la Région. Les objectifs pourraient être les suivants :

- concevoir, en priorité, un plan de communication spécifique dans les lycées,
- sensibiliser l'opinion publique (citoyens, consommateurs), accompagner l'amélioration de l'image de la filière alimentaire,
- fédérer les partenaires, professionnels (dont les bénéficiaires d'aides), les filières autour de la dynamique "Bien manger" portée par la Région,
- valoriser les acteurs qui contribuent (ou vont contribuer) à faire de la Bretagne la Région leader du "Bien manger" en Europe.

A moyen et long termes, une communication élargie en dehors de la Bretagne sera envisagée avec les objectifs suivants :

- valoriser l'action régionale en faveur du "Bien manger", en lien avec les acteurs Bretons,
- valoriser l'image et l'attractivité de la Bretagne : auprès des entreprises (innovation, agri-agro), du grand public (qualité des produits, valeurs), en France et à l'international.

Mise en œuvre opérationnelle

→ Bâtir une stratégie de communication sur le Bien Manger

Cela nécessite de définir des objectifs de communication clairs, d'identifier le ou les publics cibles (lycéens, citoyens consom'acteurs, profession agricole, entreprises bretonnes, françaises, européennes, internationales…), d'adapter les messages et les outils en conséquence (axes/outils de communication différenciés : publicité, réseaux sociaux, presse, relations publiques, plaquette institutionnelle, événementiel, spots vidéos/courtes interviews), d'arrêter un plan de communication et de dégager le budget adéquat.

Cette démarche implique une valorisation tant de l'existant que de l'ambition et de la mutation en cours et en devenir en Bretagne. La création d'une identité visuelle « Bien manger » dont l'utilisation serait conditionnée au respect d'exigences spécifiques reste une possibilité, même s'il ne semble pas qu'elle soit une priorité.

→ Un accompagnement dédié pourrait permettre de retravailler sur les éléments de valorisation vers la Bretagne, le niveau national, et l'action à l'export de nos filières et nos productions agricoles, maritimes et agroalimentaires.

→ Il s'agira de travailler aux côtés des acteurs de la filière agricole et agroalimentaire pour élaborer un plan de valorisation et de communication structuré pour mettre en avant les produits bretons de qualité, les savoir-faire régionaux, la capacité à innover, et l'importance des actions de formation sur les métiers d'avenir que cette orientation du « bien manger » peut sans aucun doute laisser espérer, avec l'objectif de gagner la bataille de l'image sur l'enjeu du bien-être animal.

→ Un message régional ambitieux sur le bien manger sera élaboré et déployé à l'adresse des acteurs de l'innovation alimentaire, notamment à l'occasion d'événements phares pour le positionnement de la Bretagne innovante comme par exemple le SPACE, le SIA, le SIAL, NUTREVENT - salon international de la nutrition-santé animale et humaine -, le Congrès mondial de la bio à Rennes, Natexpo à Paris, le Salon Anuga sur les IAA à Cologne, le salon Gulfood manufactoring et ingredient à Dubaï
Une liste d'événements d'intérêt sera dressée.

→ Sur le volet événementiel, il sera également envisagé
> de véhiculer les messages « Bien manger » en déployant les outils de communication lors des salons agricoles/alimentaires /gastronomiques mais également à l'occasion d'autres manifestations bretonnes, françaises ou encore internationales « grand public » telles que les salons du tourisme, la journée européenne du patrimoine, les festivals culturels/musicaux, Brest 2020, Green Week à Bruxelles etc…
> de conditionner l'octroi de subventions régionales en soutien à l'organisation des salons agricoles départementaux et régionaux (Assises de l'Agriculture et de l'Alimentation à l'initiative de Ouest France, Terralies, Agri Deiz, Ohhh la vache…) à ces messages et ces valeurs
Une mise en valeur plus poussée de la culture gastronomique bretonne à ces occasions devra être initiée. Un lien étroit à la démarche « Savourez la Bretagne » sera également établi.

→ Un appui à la démarche Breizhmer, en lien avec le groupement Pêche de Bretagne et BDI, permettra de renforcer ces éléments d'attractivité

Partenaires externes
- *Acteurs de la filière agricole et agroalimentaire*
- *Assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée*

La gouvernance du projet régional

Sur la question spécifique de l'innovation et de la recherche, une réflexion sur l'installation d'un nouveau mode de gouvernance de l'innovation alimentaire en Bretagne devra être conduite, en lien avec les partenaires régionaux et nationaux et, le cas échéant, en appui sur Bretagne Développement Innovation ; il s'agira également d'y intégrer la dimension scientifique à travers les groupements scientifiques existants et en particulier le GIS « Nutrition-Alimentation-Métabolisme-Santé ».

Et parce que le projet politique « bien manger » ne peut être qu'un projet par et pour les partenaires régionaux et les citoyens, la question de la gouvernance régionale de la démarche sera rapidement abordée, en appui notamment sur les comités de suivi (*Comité stratégique régional de la filière alimentaire)* qui s'étaient organisés en lien avec le Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne (P3AB).

B. S'engager pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique

L'urgence climatique impose d'agir pour la mise en place de modes de production et de consommation faiblement émetteurs de gaz à effet de serre, et d'actions visant à limiter la vulnérabilité des territoires.
Sous l'impulsion de la France, la COP 21 de décembre 2015 a débouché sur l'Accord de Paris. Cet accord historique et universel, approuvé par les 195 Etats membres de la Conférence des Parties, a pour ambition de limiter l'augmentation des températures en-dessous des 2°C, voire 1,5°C, par rapport à l'ère pré-industrielle. Pour contribuer à son échelle à l'atteinte de cet objectif la Région Bretagne a initié en mars 2017 la Breizh COP.

La Bretagne a émis 26,8 millions de tonnes équivalent CO2 en 2016, soit environ 5% des émissions nationales de gaz à effet de serre. L'agriculture est le premier poste d'émissions, puisqu'il représente 47% des émissions totales, suivi par le secteur du transport (27%), puis par le secteur du bâtiment (19%). 43% des émissions totales directes sont non-énergétiques (non liées à la combustion d'énergies fossiles).

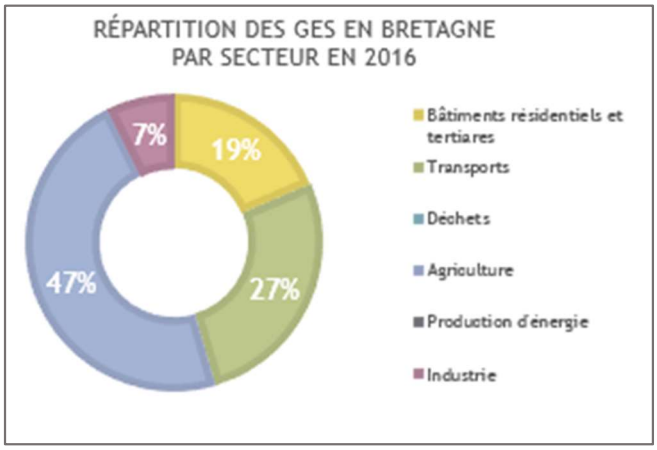

Dans le cadre de la Breizh cop, pour l'élaboration de son volet réglementaire le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), une étude prospective régionale dédiée à l'énergie et au climat a été menée pour fixer un niveau d'ambition régional qui réponde à l'urgence climatique. La **trajectoire Transition Facteur 4**, basée sur la régionalisation les objectifs nationaux du facteur 4 (divisions des émissions de GES de 1990 par 4 d'ici 2050), a été réaffirmée par un vote en session de décembre 2018 lors de l'adoption des objectifs de la Breizh Cop.
Cette trajectoire particulièrement volontariste implique pour la Bretagne **un effort de réduction correspondant à une division par 2 des émissions de GES à effectuer à l'horizon 2040 par rapport à 2015**. Elle fixe également un objectif de **réduction des consommations énergétiques du territoire en 2040 de 35% par rapport à 2015 et de 41% d'ici 2050**. Dans le secteur de la production d'énergie, il s'agit d'atteindre une production annuelle renouvelable d'environ 45 000 GWh soit une multiplication par 6 par rapport à 2016.

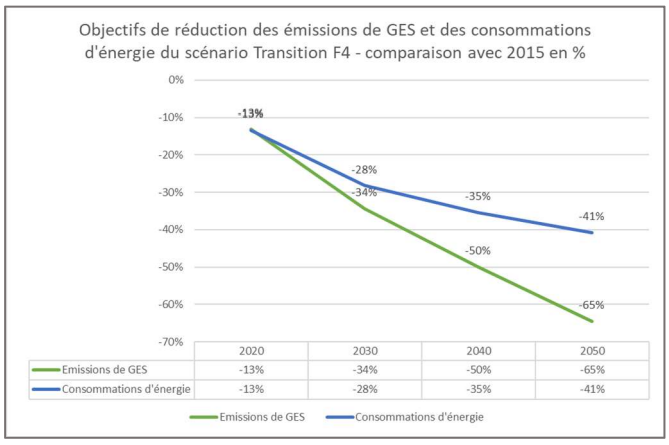

Engager le territoire régional dans la transition énergétique et climatique constitue une des priorités majeures de la Région Bretagne. Une nouvelle dynamique de transition énergétique et climatique est nécessaire et permettra de répondre aux enjeux majeurs à l'échelle de la Bretagne :

- **l'urgence climatique**, qui implique de limiter le prélèvement des ressources, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'adopter des solutions d'adaptation au changement climatique et de résilience des territoires;
- **l'autonomie énergétique** du territoire régional, qui ne produit aujourd'hui que 12% de l'énergie consommée ;
- **le développement économique** : les énergies renouvelables, les réseaux intelligents ou encore le bâtiment économe en énergie et en ressource constituent autant d'opportunités pour l'émergence de filières innovantes créatrices d'activités et d'emplois ;
- **la réduction des inégalités sociales** et l'amélioration de la santé des populations: l'accès à l'énergie est aujourd'hui source d'inégalités en termes de facture énergétique pour l'usager et la qualité médiocre des logements a des impacts non négligeables sur certaines populations.

La collectivité régionale, chef de file dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie, autorité de transport, maître d'ouvrage de grands équipements notamment les lycées et les ports, a un rôle clef à jouer pour la mise en œuvre de solutions opérationnelles. Elle agira sur ses compétences et souhaite également interpeller et mobiliser les citoyens, les acteurs économiques et les collectivités. Elle s'engage également à prendre en compte l'enjeu climatique de façon transversal pour l'ensemble de ses chantiers prioritaires et plus largement de son action.

1. La Région, une collectivité responsable

La Commission européenne définit le concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises comme l'intégration volontaire par les entreprises et les organismes publics de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. La RSE désigne en réalité la prise en compte par les entreprises, sur une base volontaire, des enjeux sociaux et éthiques dans leurs activités du quotidien.

Lorsqu'on parle d'entreprise ou de collectivité responsable, la composante environnementale est celle qui s'impose communément au premier rang des préoccupations. S'il s'agit bien de l'une des composantes importantes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), ce n'est évidemment pas la seule. Les enjeux ne sont pas seulement « verts », ils sont aussi sociaux, économiques et sociétaux et s'organisent autour :

- de l'**environnement et du développement durable**, des actions en faveur des économies d'énergie, de la gestion des déchets, des chaînes de production propres, mais aussi former les salariés aux petits gestes quotidiens tels qu'éteindre les appareils électriques et ne pas abuser de la climatisation au bureau.
- de la notion de **diversité**, en luttant contre toute forme de discrimination sur des critères de sexe, d'âge, de handicap, de race…
- d'**économie locale**, en favorisant l'emploi local ou en participant à l'économie en se fournissant auprès d'entreprises locales,
- de **bien-être au travail**, autour des notions de respect, bienveillance, écoute, mesures de réduction du stress, maladies professionnelles, surmenage, harcèlement, aménagement ergonomique des postes de travail, …
- de **lutte contre la corruption et de respect des règles de déontologie**.

Depuis de nombreuses années déjà la Région Bretagne est engagée de manière très volontariste dans ces démarches. Elle produit, tous les ans, un Rapport d'Activités et de Développement Durable qui, outre un temps de bilan et de valorisation de ses activités et ses actions, fait le point sur ses engagements en la matière : actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, politiques de gestion des ressources humaines, action sociale en faveur des agents régionaux, gestion des situations de handicap, bien-être au travail, intégration des paramètres d'égalité au quotidien, …
Ce document est l'occasion de mesurer l'ambition de la collectivité sur ces différents aspects.

La démarche de la Breizh Cop a permis de mesurer les attentes croissantes des citoyens et des acteurs régionaux sur ces différents aspects, et de proposer des dynamiques prioritaires, pour ce qui concerne la Région, sur la base desquelles le Conseil régional entend amplifier son action publique. Et il s'agit bien de porter ces dynamiques dans le cadre des politiques publiques qu'il met en œuvre, mais également de nous appliquer à nous-mêmes avec encore plus d'ambition ces principes.

Comme en témoigne la demande citoyenne, ce mouvement global concerne en premier lieu la réduction de nos consommations énergétiques et les actions en faveur de l'atténuation, de la lutte et de l'adaptation aux effets du changement climatique. C'est ce qui nous a conduit à initier ce chantier au sein de la feuille de route opérationnelle du même nom. Pour autant, il s'agit bien d'une approche plus systémique qui doit également englober toutes les questions de sensibilisation aux transitions, d'économies et de protection de nos ressources, de préservation de la biodiversité, de promotion et de recours aux produits éco-conçus et bio-sourcés, d'intégration des logiques d'économie circulaire, de réduction à la source et de tri des déchets, de compensation carbone, de mobilités durables, de bien-être au travail, d'équilibre des temps de vie, de respect des personnes et des biens, …

Cette action aura vocation à coordonner une dynamique très transversale avec les cinq autres engagements prioritaires de la Région comme contribution et engagements de l'institution dans la Breizh Cop.

Et parce que l'ambition de modifier nos comportements pour tenir compte des impératifs énergétiques et climatiques passe avant tout par une adaptation de nos pratiques du quotidien, la Région, en tant que collectivité gestionnaire, organisatrice et exploitante de services publics, propriétaire d'un patrimoine immobilier important et employeur de plus de 4000 agents s'attachera aux priorités suivantes :

- une **action volontariste sur son patrimoine, ses bâtiments et les usages au sein de ces derniers** ; il s'agira notamment d'orienter les investissements de construction et de rénovation de son patrimoine et de ses bâtiments vers des solutions technologiques sobres d'un point de vue énergétique et respectueux des ressources et de la biodiversité, et favorisant les usages vertueux de ces infrastructures,
- l'**acquisition et le renouvellement de flottes de véhicules, de cars, de navires décarbonées**; la Région proposera d'adapter progressivement la flotte de ses véhicules, de ses cars, des navires sous sa propriété ou dont elle assure l'exploitation vers des solutions et technologies décarbonées - GNV, bioGNV, électrique et hydrogène, dans des conditions compatibles avec sa capacité à amortir ces nouveaux investissements et à adapter ses infrastructures portuaires,
- la **généralisation de pratiques d'achat public responsable**, en démultipliant les procédures d'achat public *ad hoc*, dans toutes les dimensions de ses achats publics, fournitures, approvisionnements ou prestations de toute nature,
- l'**adaptation de l'équipement et des pratiques professionnelles du quotidien des agents régionaux**, en favorisant la volonté et la capacité de ses agents régionaux, dans l'exercice de leurs fonctions, impliqués dans les transitions, à adapter leurs pratiques professionnelles du quotidien.

Lorsque la Région a fait le choix de déléguer la gestion de certaines activités (ex. ports ou aéroports), elle exige de ses délégataires que de tels engagements soient également pris sur chacun de ces volets.

Alors que la Région réfléchit parallèlement à territorialiser plus fortement son action publique au plus près des usagers et de ses partenaires, qu'elle s'engage dans un nouveau schéma d'implantation plus ambitieux des services régionaux dans les territoires, à Rennes comme ailleurs en Bretagne, l'intégration de ces enjeux est une nécessité et confortera le sens de l'action quotidienne des services régionaux.

Parallèlement, et parce qu'une action ne réussit que lorsque l'on se l'approprie, toutes ces démarches devront être connectées aux dynamiques de transformation en cours au sein de la collectivité, transformation des méthodes et des process mais également transformation numérique. A ce titre, le réseau « Région en transition » doit être notamment l'occasion de maintenir l'esprit de la dynamique de transformation, en favorisant le déploiement des propositions formulées par les agents eux-mêmes, dans la mesure où elles servent ces orientations et qu'elles concourent aux mêmes objectifs. Cette mobilisation des agents au sein de l'institution, sur des thématiques qui touchent leur quotidien de travail (gestion des déchets, mobilité durable, économie d'énergie, pratiques numériques responsables, …) permettra d'accélérer les nécessaires changements de comportement à opérer.

Mise en œuvre opérationnelle

→ La Région a présenté un « **Plan énergie dans les lycées »** particulièrement volontariste lors de la session de juin 2019. Par ce biais, la Région initiera la rénovation énergétique de 3 sites par an en moyenne et la réalisation d'audits énergétiques de 15 sites par an en moyenne. Elle lancera également une véritable stratégie de développement du photovoltaïque et plus généralement des énergies renouvelables sur son propre patrimoine, y compris sur le domaine portuaire qu'elle délègue. Elle engage une réflexion pour se doter des outils d'ingénierie adaptés, au besoin mutualisés avec d'autres collectivités (type SPL) et/ou acteurs économiques (GIE…) pour devenir ainsi un véritable acteur opérationnel du développement des énergies renouvelables dans les territoires (ex : le raccordement au réseau de chaleur d'un lycée améliore le modèle économique de l'ensemble d'un réseau).

→ Elle engagera rapidement une réflexion de même nature pour l'engagement d'un plan énergie et biodiversité sur le patrimoine immobilier tertiaire, de manière à disposer d'un plan de mise en conformité progressive de sa stratégie immobilière avec sa stratégie énergétique et climatique.

→ Des actions de formation à la maîtrise des consommations, à l'usage optimisé des bâtiments, à la diminution des impacts sur les ressources, … seront proposées aux équipes de travail.

→ Renouvellement des véhicules et autocars : à l'instar de la récente procédure de consultation dans le cadre du renouvellement de ses concessions qui prévoit la possible substitution de 50% de ses autocars vers des véhicules dotés de motorisations plus vertueuses (bioGNV, …), la Région initiera des mouvements de même nature pour l'ensemble des procédures de renouvellement des unités de la flotte régionale, y compris les véhicules de société.

→ Enfin, pour ce qui concerne les agents régionaux, à travers un plan « mobilités » négocié, elle proposera notamment d'organiser la mobilité de ses agents avec un objectif « carbone » plus ambitieux ; elle en initiera la mise en œuvre et la négociation en favorisant le recours au télétravail et à toute solution technique ou comportementale permettant de diminuer l'empreinte carbone de ses agents.

→ Stratégies d'équipements numériques Green IT et d'équipements favorisant l'accès en mobilité

→ Généralisation des pratiques d'achats alimentaires responsables sur les sites régionaux et lors des événements organisés ou parrainés par la Région (voir stratégie numérique)

→ Un dispositif de compensation carbone des déplacements des agents régionaux sera proposé

Partenaires externes

- *SEMBREIZH*
- *Bureaux d'études*
- *Prestataires*
- *Concessionnaires*

2. Lutte et adaptation au changement climatique

Dans les années à venir, le changement climatique interroge sur la capacité à maintenir la qualité de vie en Bretagne, la santé des populations, la préservation des ressources, l'attractivité du territoire, tout en poursuivant les efforts de protection de l'environnement et des écosystèmes, offrant aux générations futures un avenir décent et serein.

Le changement à l'œuvre et les aléas à l'horizon 2050 sont déclinés ainsi :

- Un réchauffement en cours qui se poursuivra en toute saison avec une augmentation annuelle des températures moyennes comprise entre +1,2°C et +1,6C.

- Des précipitations annuelles qui ont augmenté par le passé mais devraient rester constantes dans le futur.
- Un assèchement des sols de plus en plus marqué avec un allongement de la période sèche de juin à octobre, un doublement possible du nombre de jours de conditions favorables aux feux de forêt. Une tendance favorable à l'augmentation des mouvements de terrain (retrait-gonflement d'argiles, coulées de boues).
- Les projections futures indiquent une élévation probable du niveau moyen mondial de la mer comprise entre 45 et 82 cm à l'horizon 2100. Toutefois, des hypothèses plus pessimistes (1 mètre voire 2 mètres) ne peuvent plus être exclues. Corolaire de l'élévation de la mer, les aléas submersion et érosion seront très probablement favorisés, dans un contexte où la Bretagne est concernée par 2 700 km de côtes littorales.
- La probabilité pour que le changement climatique « pousse » les routes des tempêtes vers le Nord de la France n'est pas à exclure. L'élévation du niveau de la mer pourrait rendre plus impactant des tempêtes d'amplitude similaire.
- En dépit des incertitudes, la forte corrélation entre les inondations et les pluies laissent penser que les aléas d'inondation par crues et ruissellement devraient perdurer.

Face à ces évolutions, le territoire régional présente des vulnérabilités variables avec des différences marquées entre le secteur littoral et la Bretagne intérieure :
- Territoires urbains : îlots de chaleur et épisodes de pollution atmosphérique, risques d'inondations, risques sanitaires
- Territoires littoraux : menaces d'érosion et/ou de submersion, risques d'inondations et de dégradation des infrastructures, acidification des océans et modification des habitats naturels, pressions accrues sur les activités de pêche et aquacoles
- Territoires intérieurs : intensification des périodes de sécheresse, risques de conflits d'usage sur la ressource en eau, bouleversement des écosystèmes et migration des espèces, pression accrue sur les activités agricoles et forestières.

Du point de vue de la gestion, cela implique de se préparer à des contextes de plus en plus incertains. Ceci a une incidence majeure sur la compréhension de ce qu'est l'adaptation au changement climatique : l'adaptation n'est pas un processus statique, mais bien un processus dynamique, sous tendant une adaptation permanente.
La responsabilité de la Région dans ce domaine, sans se substituer aux actions territoriales déjà en place, est de permettre aux acteurs régionaux d'agir ensemble dans un cadre structuré. La Région se mobilise pour renforcer la résilience du territoire, développer ses capacités à anticiper et à encaisser les chocs, à retrouver son équilibre après les perturbations et les crises à venir et à réduire les risques, l'impact des effets néfastes du changement climatique.

En matière d'**adaptation aux effets du dérèglement climatique**, en appui notamment sur la démarche du programme européen LIFE Breizh Hin (dont la feuille de route est jointe en annexe) qui vise à proposer aux acteurs régionaux un cadre structuré pour l'action en faveur de l'adaptation, les actions de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance générale de ces phénomènes et de leur impact sur les milieux constitueront la base de l'action régionale. Les actions permettant une meilleure cohésion territoriale et l'augmentation des capacités des acteurs du territoire seront encouragées. Toute proposition opérationnelle visant à accroître la résilience du patrimoine naturel vert et bleu et à protéger la population des futurs événements extrêmes sera accompagnée avec attention. Enfin, la réflexion visant à garantir l'accès à l'eau et aux ressources, à modifier le cadre de vie pour tenir compte de ces évolutions et d'en faire émerger des opportunités de développement, en particulier pour le domaine agricole, seront des pistes privilégiées.

En matière de **lutte contre le dérèglement climatique**, la priorité est à une réduction massive de l'empreinte carbone de l'ensemble des filières économiques, dans le sillage de la trajectoire portée par le scénario Transition Facteur 4 retenu dans le cadre de la Breizh Cop. Un regard particulier sera porté à l'agriculture, pour engager une réduction importante des émissions, y compris non énergétiques, en proposant aux acteurs de la filière une vraie politique partenariale pour agir sur les gaz à effet de serre et le stockage du carbone dans les sols et la biomasse.

A cette fin, il conviendra de mobiliser tous les outils européens pertinents, en réflexion étroite avec le projet plus global d'engager les exploitations vers une approche systémique intégrant environnement, qualité des produits, stockage du carbone, et impact sur les ressources. La dynamique engagée sur le « Bien Manger » constituera un support particulièrement opportun.

Enfin, la question du stockage du carbone, éminemment transversale, fera l'objet d'un suivi particulier et d'une réflexion pour initier les outils d'ingénierie financière permettant d'équilibrer les modèles économiques de son financement.

Mise en œuvre opérationnelle

→ Le programme Life Breizh Hin offre l'opportunité de mettre en œuvre un plan d'actions d'envergure autour des 6 axes suivants :

1. Améliorer la connaissance et le suivi, soutenir la recherche et l'innovation
2. Renforcer la gouvernance, la cohésion territoriale et les capacités des acteurs du territoire
3. Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation
4. Adapter les politiques d'aménagement du territoire, de prévention et de gestion des risques pour un territoire résilient
5. Gérer les ressources naturelles dans une perspective de changement climatique et garantir leurs services
6. Accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation

Les acteurs territoriaux, économiques, socio-professionnels sont attendus pour une possible contribution à ces démarches qui pourraient entraîner la Bretagne vers un grand plan stratégique d'adaptation à l'horizon des 10 prochaines années.

→ La première démarche est de développer la connaissance du changement climatique, y compris pour pouvoir s'adapter à ses effets. Le Comité Scientifique de la Breizh Cop pourra ainsi évoluer vers un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) et participer ainsi aux actions de préfiguration d'un Observatoire – nécessairement en réseau et s'appuyant sur l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne – du changement climatique.

→ La Région mobilisera tous les outils à sa disposition pour créer l'effet d'entraînement nécessaire vers cette dynamique.

→ La lutte contre le changement climatique nécessite d'agir principalement sur les émissions énergétiques et non énergétiques en appui sur trois chantiers majeurs : l'énergie dans l'habitat, les transports et l'agriculture.

→ Chacun de ces chantiers fera l'objet d'une vigilance et d'un appui particuliers, en croisement étroit avec les démarches sur les mobilités, les ressources, le bien manger et les programmes de (re)plantation (Breizh Bocage, Breizh Forêt Bois)

→ Un travail collaboratif sera mené avec les acteurs agricoles pour co-construire **un scénario prospectif de transition agricole et alimentaire en région Bretagne** permettant de limiter l'empreinte climatique de notre agriculture et d'en évaluer les impacts agronomiques, environnementaux et socio-économiques. L'objectif principal est de pouvoir produire des scénarios qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole pour atteindre les objectifs de la Breizh COP, soit une réduction des émissions agricoles de 34% à l'horizon 2040 et 49% à horizon 2050 par rapport à 2012, et d'amplifier le stockage de carbone des sols agricoles pour viser la neutralité carbone du secteur à horizon 2050.

Partenaires externes

- *Universités (Rennes 1, Rennes 2 et Brest)*
- *Département du Finistère*
- *Observatoire de l'environnement de Bretagne*
- *Parc naturel régionaux du Golfe du Morbihan et d'Armorique*
- *Eaux et rivières de Bretagne*
- *CLIMACTION*
- *SCHEME*
- *CEREMA*
- *Collectivités volontaires,*
- *Eaux du bassin rennais, Eau du Morbihan /SMG35/SDAEP*
- *ENEDIS*
- *SDEF*
- *Association des îles du Ponant*
- *CRAB, FRAB*
- *VALORIAL*
- *Ifip-INRA*
- *Idele*
- *CRPF, ONF*
- *Services de l'Etat (ADEME, DRAAF, DREAL, SGAR)*

3. Vers l'autonomie énergétique de la Bretagne

La Région Bretagne se caractérise par une croissance démographique soutenue, des consommations d'énergie stabilisées en baisse entre 2000 et 2015 (portée principalement par la baisse de consommation des produits pétroliers) et une consommation d'électricité en hausse entre 2000 et 2015 avec une stagnation sur la dernière période. Les pics de consommation électriques hivernaux sont élevés et ont une tendance à la hausse. La production locale électrique augmente grâce au développement de l'éolien terrestre mais la Bretagne reste fortement dépendante des imports d'électricité (85% de l'électricité importé en 2016). Du fait de son attractivité et de sa croissance économique et démographique supérieures aux moyennes nationales, la Bretagne peine à réduire sa consommation d'énergie.

Au regard du profil énergétique de notre région, il semble nécessaire d'agir d'ores et déjà en priorité :

- D'une part sur la réduction des consommations d'énergie dans le **bâtiment** (le renouvellement du parc étant de 1% par an, l'enjeu se situe sur la rénovation performante et massive du parc existant) et les **transports** (en particulier la promotion des modes doux, des transports collectifs et des transports massifiés pour la mobilité marchandise). La maîtrise des consommations d'énergie et l'efficacité énergétique sont des secteurs clefs pour agir sur la facture énergétique des territoires, des entreprises et des ménages.
- D'autre part sur l'augmentation de la **production d'énergie renouvelable** en exploitant tous les potentiels existants dans la région (avec une priorité au développement de l'éolien terrestre, des énergies marines, de l'énergie hydraulique et de la biomasse) et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets.

Une **Bretagne plus sobre** se construit à partir d'une réduction plus ambitieuse des consommations d'énergie, en déployant un **service public de rénovation de l'habitat** encore plus efficient et accessible pour chaque Breton qui s'adapte à la demande d'accompagnement global des citoyens, et en impliquant les acteurs privés pour l'élaboration de stratégies des mobilités, des matériaux (biosourcés et/ou recyclés) et des techniques de la construction ou de process industriels plus vertueux.

Une **Bretagne renouvelable** implique une accélération marquée de la production d'énergies renouvelables sur notre territoire (production éolienne offshore et terrestre, photovoltaïque, biomasse) et le développement de vecteurs énergétiques innovants (biométhane, hydrogène…).
L'engagement de la collectivité régionale dans le scénario Transition F4 devra se traduire en 2040 par une évolution majeure du mix énergétique régional:

- Un territoire autonome en énergie et exportateur d'électricité, avec une forte prépondérance des énergies renouvelables et de récupération.
- Un territoire indépendant des importations de biomasse combustible
- Un territoire qui développe significativement le biogaz et réduit ses besoins d'importations de gaz.

Une **stratégie régionale d'équilibre des réseaux** reste indispensable, sur l'électricité comme sur l'ensemble des sources énergétiques, en matière de déploiement des solutions de réseaux intelligents, du stockage d'énergie, etc.

Avec le souhait renouvelé d'exercer un rôle de chef de file en matière de transition énergétique, le Conseil régional souhaite demeurer au cœur de la gouvernance énergétique régionale et de celle des territoires qui la font au quotidien. Une présence affirmée dans l'animation des réseaux, un renforcement des partenariats les plus pertinents et le pilotage d'appels à projets innovants sont les voies et moyens de rendre concrète cette ambition.

En s'appuyant sur quelques marqueurs de notre action en matière de transition énergétique et climatique, et à titre d'exemple,

- Le **Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat** sera déployé sur l'ensemble du territoire pour permettre à chaque Breton d'accéder à un service harmonisé de conseil et d'accompagnement dans ses travaux de rénovation de l'habitat. Ce service doit permettre de contribuer à l'objectif de rénovation fixé dans le SRADDET : 45 000 logements par an, visant un niveau basse consommation en 2050
- Le **Pacte Biogazier breton** signé en septembre 2019 vient sceller les nouveaux engagements de l'Etat, la Région, l'Ademe, GRDF, GRTgaz et du Pôle Energie Bretagne. L'enjeu : donner toute sa place au gaz, et en particulier au gaz renouvelable, dans le mix énergétique breton en s'appuyant sur 3 piliers :
  - Augmenter la production de gaz renouvelables à partir de ressources maîtrisées, en cohérence avec les recommandations du Schéma régional de la Biomasse, at ainsi multiplier par 6,4 la production de gaz renouvelables d'ici 2030 (soit 2 470 GWh).
  - Optimiser les valorisations du biogaz breton.
  - Structurer l'animation locale de la filière.

- Une nouvelle dynamique de déploiement des énergies renouvelables autour notamment de la **feuille de route régionale sur l'éolien terrestre** vise à faire progresser l'installation d'éoliennes sur le territoire breton et ainsi atteindre l'objectif de 4 GW installés en 2040. La feuille de route se décline en 3 axes principaux :
  - Axe 1 : l'éolien par et pour les citoyens (acceptabilité locale et accompagnement des élus)
  - Axe 2 : un modèle breton durable de l'éolien (planification, réglementation, exemplarité)
  - Axe 3 : une Bretagne innovante et industrielle (filière régionale, innovation technique)
- Le **déploiement de la feuille de route en faveur du développement des énergies marines renouvelables** maintient notre objectif de viser à l'horizon 2030 un taux de couverture de l'ordre de 25% des consommations électrique de la Bretagne par de la production électrique issue de sources renouvelables offshore et l'appui à la création d'une véritable dynamique industrielle créatrice d'emploi industriels représentant des relais de croissance importants ou des opportunités de diversification pour nos entreprises de l'industrie navale, du composite, de la chaudronnerie, …

- Une **stratégie de déploiement des solutions hydrogène (H2) d'origine renouvelable** sera construite en 2020 et permettra :
  - De démultiplier les projets sur le territoire breton,
  - D'engager des dynamiques d'innovation fortement créatrices de valeur pour les entreprises du secteur,
  - D'optimiser et de mutualiser les réflexions sur les infrastructures en lien direct avec les diverses opportunités d'usages (industrielle et de mobilité par exemple)
  - D'offrir des opportunités de déploiement sur nos propres infrastructures techniques de transport, notamment maritime
- **Le Plan Bois Energie,** initié par la Région avec l'ADEME, renforcera son objectif de développer l'installation de chaufferies biomasse en substitution des énergies fossiles et de structurer la filière d'approvisionnement permettant de mobiliser les ressources du territoire régional (plaquettes forestières, bocagères, déchets verts, bois déchets).
- La **mise en œuvre des actions des Plans climat** des territoires sera appuyée par le biais d'**appels à projet** régionaux. Trois thématiques prioritaires sont ciblées : la mobilisation des citoyens dans les démarches de transition, la planification énergétique territoriale et l'adaptation au changement climatique.

Mise en œuvre opérationnelle

→ Pour le mettre en œuvre de manière opérationnelle, ce scénario implique que cette nouvelle stratégie régionale énergétique et climatique s'appuie :

1- **sur des partenariats forts**, notamment avec l'ADEME en région Bretagne pour une application différenciée des outils nationaux, tel que le prévoit le pacte pour l'action publique. La Région renforcera ses partenariats avec le Pôle Energie Breizh et le réseau Breizh ALEC. Elle mènera également des travaux pour structurer une offre d'ingénierie auprès des territoires pour la mise en œuvre de leur stratégie Air Énergie Climat et le montage de projets.

2- **sur des feuilles de route ambitieuses**, telles que les énergies marines, l'éolien terrestre, le pacte biogazier breton, le développement de l'hydrogène renouvelable en Bretagne ou la poursuite de notre action sur les réseaux intelligents, aux côtés des entreprises qui devront en saisir pleinement le pilotage. La Région impulsera une nouvelle dynamique partenariale sur chacun de ces domaines selon les quelques principes évoqués ci-dessus. Elle déploiera des dispositifs de soutien au développement de projets et soutiendra les ressources d'animation technique de niveau régional.

3- sur **une action particulière à déployer sur tous les sujets qui font la spécificité de notre carte d'identité énergétique et climatique**, aux premiers rangs desquels l'agriculture, l'énergie dans l'habitat et les mobilités.

4 – sur **un investissement affirmé dans le pilotage et l'animation du réseau régional des PCAET**, comme outils majeurs de la déclinaison territoriale des enjeux, en prenant en compte les spécificités locales.

5 – sur le **co-pilotage de la Conférence Bretonne de la Transition Energétique** qui permettra de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la transition énergétique et climatique en Bretagne.

Partenaires externes

- *Services de l'Etat (ADEME, DREAL)*
- *Partenaires territoriaux (EPCI, Pôle Energie Breizh , Breizh ALEC)*
- *Partenaires techniques (ABIBOIS, AILE, RBBD, OEB, SMILE, …)*
- *BDI*
- *Fédérations professionnelles*

C. S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton

Les effets de la révolution numérique sont majeurs, globaux, d'une puissance et d'une rapidité que l'on ne mesure sans doute pas encore pleinement. Elle oblige à faire face à de nombreux défis : démocratiques, éducatifs, sociaux, économiques, culturels, sanitaires, financiers, écologiques, … qui impactent de nombreux secteurs de l'économie par les innovations technologiques, sociales et juridiques que le numérique induit : commerce en ligne, internet des objets, intelligence artificielle, économie de la donnée, droits d'auteurs, participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, etc.

Le numérique transforme ainsi les habitudes des usagers, crée de nouveaux besoins, de nouvelles opportunités mais aussi de nouvelles contraintes et de nouveaux risques.

Opportunités d'une croissance maitrisée et raisonnée, de modes d'organisation apportant des réponses efficaces à des enjeux anciens. **La Bretagne a toute sa part à y prendre.**

Risques et menaces de déstructurations profondes, territoriales et sociales, de ruptures générationnelles, de précarisation généralisée, du développement de la cybercriminalité et de mise en cause des libertés individuelles. **La Bretagne entend s'en préserver.**

La Région Bretagne entend contribuer à relever le défi.

De longue date, la Bretagne a fait du très haut débit pour tou·te·s une priorité d'aménagement de son territoire. L'horizon fixé par le Schéma de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) en témoigne. Cette initiative publique inédite, choix de cohésion et de solidarité territoriale revendiqué, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, permet d'assurer le déploiement du très haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2026.
Le projet breton, par son modèle, où le réseau demeure la propriété publique, est économiquement responsable et vertueux.

Fort de ces acquis, l'ambition de la Région Bretagne pour son territoire, s'inscrivant dans les orientations de la Breizh cop et en particulier de son objectif N°5 est den favoriser la transition numérique de la société, de l'économie et des territoires de Bretagne, afin d'accélérer les nécessaires transitions écologiques et de conforter la cohésion sociale. Elle veut pour cela concevoir un continuum de services numériques accessibles à tous les citoyens bretons disponibles au-delà des frontières administratives.

Une telle vision se construit en concertation avec les autres acteurs publics, les acteurs économiques, les associations, les citoyens et les chercheurs. Car, si le numérique est porteur de promesses par les transformations et les évolutions contemporaines qu'il permet, il est également porteur de risques au regard des changements qu'il induit sur nos modes de vies, sur nos territoires et les impacts majeurs visibles sur l'économie et sur la démocratie.

La Région Bretagne entend promouvoir un numérique responsable, ouvert et transparent, respectueux des principes de la vie publique et des libertés individuelles, susceptible d'apporter des réponses aux grands problèmes sociaux, sociétaux, économiques et environnementaux actuels mais aussi aux attentes légitimes de nos concitoyens. Elle considère pour sa part que les enjeux portent plus sur les questions de maîtrise de la vie publique, le défi de la protection de la vie privée étant par ailleurs traité par le règlement général à la protection des données (rgpd).

1. Promouvoir un numérique responsable

Qu'il s'agisse des usagers, des entreprises, des acteurs territoriaux, des représentants de la filière numérique, tous expriment des attentes qui convergent. Ils soulignent les risques : un partage de la valeur inéquitable, des phénomènes d'exclusion, des choix d'investissement facteurs de dépendances technologiques et stratégiques vis-à-vis des grandes "plateformes", une remise en cause des principes du service public (continuité, mutabilité, égalité), la prise en compte insuffisante de la transition écologique …

Anticiper les changements culturels, économiques, sociaux et environnementaux qui émergent est une nécessité. Il s'agit de partager une vision d'ensemble pour poser les bases de nouveaux modes de gouvernance, protégeant la vie privée et les libertés fondamentales, promouvant la transparence des algorithmes et nous préservant des risques d'« ubérisation ». La puissance publique doit jouer un rôle de « tiers de confiance ». L'investissement de la Bretagne dans la Cyber et l'intelligence artificielle représente pour cela un atout.

Il convient aussi de mieux articuler entre elles les transitions écologiques et numériques. La seconde devant servir et permettre d'accélérer la première. Or si la révolution numérique est porteuse d'immenses opportunités pour la préservation de l'environnement, elle recèle aussi des menaces lourdes liées à l'impact écologique et carbone des pratiques nouvelles, de la fabrication des machines à leur consommation énergétique. On note en effet que le numérique représente 10 % de la consommation mondiale d'électricité et autant d'émissions de gaz à effet de serre que l'aviation civile.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle :
- L'ambition de la Région pour son territoire et ses engagements porteront sur les axes et les actions suivantes :

S'engager vers un numérique ouvert et transparent
- Proposer des lieux et temps interdisciplinaires, innovants et ouverts pour « penser » le numérique, ses perspectives, ses évolutions, ses opportunités et menaces
- Développer une approche éthique du numérique
- Anticiper l'impact économique et écologique
- Mettre en place une déontologie des développeurs et des concepteurs de services numériques

Prioriser des produits et services numériques à faible impact environnemental
- Investir et faire le choix d'infrastructures ouvertes et écologiques
- Rationaliser la consommation des services et des infrastructures numériques de l'administration
- Concevoir un numérique écologique dès la conception et tout au long de la vie des produits

Valoriser la responsabilité sociale de l'employeur
- Développer la culture, la sensibilité et la responsabilité aux usages du numérique des employés, décideurs, élus
- Favoriser la diversité, la mixité sociale et l'égal accès aux métiers du numérique entre les femmes et les hommes
- Rendre accessibles les solutions numériques pour toutes et pour tous

2. Assurer un développement numérique inclusif

Le numérique et ses usages se développent. Il apparait ainsi autant comme facteur d'inclusion que comme risque d'exclusion. En effet, à l'heure où s'engagent des mutations structurelles majeures, rendant la maîtrise de l'outil numérique indispensable, le risque de voir se creuser le fossé entre ceux qui savent et ceux qui en sont exclus s'accroît dangereusement.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle

L'ambition de la Région pour son territoire et ses engagements porteront sur les axes et les actions suivantes :

Accompagner les citoyens/usagers dans la transition numérique
- Valoriser les tiers-lieux numériques du territoire breton, se situant aux carrefours des enjeux de culture numérique, dynamisme économique et innovation sociale
- Professionnaliser les médiateurs numériques pour leur permettre d'adapter leur pratique pédagogique et répondre aux besoins de tous les citoyens, en particulier des plus éloignés du numérique

Soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique
- Contribuer au développement des pratiques numériques et favoriser l'innovation pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement
- Favoriser l'acquisition de compétences clefs relatives au numérique tout au long de la vie et renforcer la lutte contre l'illectronisme
- Investir dans le développement du numérique au sein des filières d'enseignement supérieur et de recherche
- Soutenir les travaux de recherches et les actions collectives relatifs au numérique

3. Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques

L'économie numérique ne se limite pas à un secteur d'activité en particulier mais traverse les chaînes de valeur pour renforcer le positionnement et la performance des entreprises. Il convient donc de prendre en compte cette dimension dans l'ensemble des secteurs, producteurs et utilisateurs (agriculture, santé, artisanat, automobile …). Il convient de ne pas oublier les particuliers qui par leurs activités contribuent à l'économie numérique. C'est donc désormais toute l'économie qui devient numérique.

S'appuyant sur les analyses et préconisations du CESER dans son rapport « numérique et entreprises : urgence et opportunités », et la feuille de route du numérique de la SRDEII, la Région Bretagne entend conforter le positionnement de l'économie bretonne dans les technologies digitales et promouvoir en parallèle la numérisation de son tissu d'entreprises. La Bretagne entend ainsi se positionner au regard des priorités européennes et pour cela être reconnue comme un « digital innovation hub » (DIH).

Pistes de mise en œuvre opérationnelle
L'ambition de la Région pour son territoire et ses engagements porteront sur les axes et les actions suivantes :

Soutenir les actions en faveur de la transition numérique des entreprises
- De manière transversale, mobiliser les contrats d'objectifs « Emploi-Compétence-Formation-Orientation » avec les Branches professionnelles afin de sensibiliser et accompagner les TPE/PME aux enjeux de la transition numérique responsable et à leur impact sur les compétences et les organisations
- Déployer une contractualisation avec la filière numérique afin de répondre à ses enjeux spécifiques en matière d'emploi-compétences
- Conforter l'intégration des technologies et usages numériques dans l'industrie, dans le cadre du dispositif Breizh Fab
- Développer des partenariats et des alliances avec de l'écosystème digital pour co-créer des services numériques

Soutenir la croissance des filières innovantes
- Faciliter l'émergence des innovations bretonnes
- Œuvrer pour la souveraineté numérique et la cybersécurité

4. Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

Concevoir des services publics numériques de proximité

Les transformations à l'œuvre sur nos territoires impactent le positionnement, le rôle et les missions des collectivités.

Dans ce contexte, les collectivités disposent de nombreux atouts : capital confiance vis-à-vis du citoyen/usager, rôle d'aménageur du territoire, propriétaire du domaine public, productrices de données publiques. Face à la reconfiguration permanente de l'écosystème territorial, les collectivités se doivent de maintenir et d'assurer la lisibilité et la permanence de l'offre de services publics, elles se doivent de sortir des postures traditionnelles du donneur d'ordre pour réguler les effets pervers des offres foisonnantes de services privés tout en créant les conditions de l'émergence d'offres de services innovantes en complémentarité. Elles doivent finalement repenser la chaine de valeur du service public et des services aux usagers et reprendre la « maîtrise » de l'espace public numérique.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle :
L'ambition de la Région Bretagne pour son territoire et ses engagements porteront sur les axes et les actions suivantes :

Développer en marque blanche/grise une plateforme de services numériques fondée sur une infrastructure ouverte de données partagées
- Des services accessibles à tous simples, plus personnalisés et simple d'utilisation
- Des services innovants qui associent usagers et innovateurs à leur conception et production
- Une architecture technique fondée sur un mode d'identification unifié et un système de gestion et d'échanges de données entre administrations

Co-construire à l'échelle régionale un mode de gouvernance et de régulation adapté aux nouvelles chaines de valeur des services aux usagers (Etude Modèles économiques urbains financée par Ademe & Banque des territoires).
- Le territoire, l'infrastructure partagée, la donnée, et la tarification des services comme outil de régulation

Réussir la transformation numérique de l'administration

La Région Bretagne a entrepris une vaste transformation numérique de son administration autour de 3 orientations : un service public tourné vers l'usager, une territorialisation aboutie et une transversalité organisée, le plan de transformation numérique de l'administration s'est structuré autour de 3 programmes : administration numérique, gouvernance de la donnée et développement des compétences numériques.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle :
L'ambition de la Région Bretagne pour son territoire et ses engagements porteront sur les axes et les actions suivantes :

Accélérer la dématérialisation des services et aides publics régionaux et digitaliser les fonctions ressources
- Dématérialisation des procédures administratives
- Dématérialisation des aides et subventions
- Digitalisation des fonctions ressources (Finances, achats, ressources humaines, assemblées)

Contribuer au service public de la donnée et adopter une stratégie régionale de la donnée
- Agir sur le cycle de vie de la donnée : produire de la donnée de référence et documenter les méta-données associées, mettre à disposition des données avec un fort niveau de qualité, favoriser la réutilisation des données de référence pour produire de nouveaux services et créer de la valeur économique et sociale
- Mettre la donnée au cœur de la conception et de l'évaluation des politiques publiques

Favoriser une culture et des compétences numériques
- Qualifier la nature des usages du numérique des agents publics pour adapter les environnements de travail
- Mesurer et développer les compétences numériques des agents pour développer des parcours de formation adaptés

D. S'engager pour la cohésion des territoires

Face au défi des déséquilibres territoriaux, le Conseil régional s'appuie sur trois principes constamment rappelés :

- **la différenciation** consistant à mettre en valeur et prendre en compte la diversité des territoires et des situations en Bretagne. Il s'agit de tenir compte des différences de capacités à faire des territoires, en proposant des solutions différenciées selon les situations et en mettant en œuvre des politiques adaptées aux réalités locales ; entraînant, de fait, une plus grande territorialisation des politiques publiques, notamment du Conseil régional ;
- **la subsidiarité** consistant à toujours privilégier, pour assumer les responsabilités, l'échelon d'action le plus proche, le plus en prise avec la connaissance des réalités locales ;
- **La solidarité** qui est le pendant naturel mais essentiel de la différenciation. Elle est par ailleurs d'autant plus importante dans une période de grandes transformations, exigeantes pour tou·te·s, mais jamais de la même manière.

Ils inspirent la mise en œuvre de nos engagements formalisés dans les Accords de Bretagne pour le climat et la planète qui sont de :

- Favoriser la **reconnaissance, à la maille pertinente, voulue par les territoires eux-mêmes, des bons espaces** pour penser le développement et les projets dans le respect des cinq principes de la Breizh COP (performance, solidarité, prise en compte de la vie quotidienne, efficience et démocratie locale) ;
- Favoriser **l'égalité des chances de développement** par un renforcement très différencié des capacités d'ingénierie des territoires les moins dotés ;
- Assurer une forte **différenciation/péréquation des soutiens régionaux, sur le plus grand nombre de politiques régionales**. Des mécanismes d'encouragement différencié, de bonification, de ciblage de certains dispositifs seront étudiés et complétés par des mécanismes de conditionnalité des aides de la Région, sur le plus grand nombre de ses politiques de développement, en particulier dans le cadre des contractualisations, permettant de passer les soutiens au crible des priorités de la Breizh COP ;
- Des mécanismes de soutien privilégiés et d'encouragement spécifiques aux actions de **solidarités interterritoriales** notamment au bénéfice des territoires les moins bien dotés (fonds de solidarité permettant de favoriser l'échange d'expertises…) ;
- Le renforcement de l'action en faveur des **centralités**, en recherchant la convergence des financements avec l'Etat et les Départements volontaires (sur la base des expérimentations déjà engagées).

1. Penser à la bonne échelle le défi des transitions

Les territoires institutionnels ne se superposent pas toujours aux bassins de vie des populations et des acteurs qui en font le développement. De fait, ils ne sont parfois pas à la bonne échelle pour penser le développement sur un horizon de long terme.

C'est pourquoi, afin de bien appréhender les **territoires pertinents pour s'engager collectivement et efficacement dans les transitions**, la Région a proposé, début 2019, aux Pays, structures porteuses de SCOT, EPCI, communes… de réfléchir sur la bonne maille pour répondre aux enjeux posés dans la Breizh Cop et s'engager ; considérant qu'il ne lui appartenait pas de dessiner cette carte des territoires d'engagement.
Les territoires (Pays, structures porteuses de SCOT, EPCI, communes…) ont donc été invités à dessiner la maille territoriale à partir de laquelle il serait pertinent de **penser leur projet stratégique** permettant d'assurer le respect des cinq principes posés dans le cadre de l'objectif 32 de la Breizh Cop :

- La performance
- La prise en compte des attentes des habitant·e·s
- La solidarité
- L'efficience
- La participation démocratique

Cette échelle des territoires d'engagement sera retenue pour dialoguer avec les acteurs locaux, publics comme privés, sur leur stratégie et leur contribution à la Breizh Cop et viendra, soit conforter les SCoT existants, soit réinterroger leur échelle et préfigurer de futurs SCoT.

L'échelle de SCoT, assis sur des **bassins de vie, apparait comme pertinente pour « parler » avec le SRADDET et les objectifs de la Breizh COP.**

Pour faire vivre cet échange stratégique, à l'échelle de chacun de ces territoires d'engagement et de dialogue, il est proposé que chaque année, à l'invitation de la Région les représentant·e·s des forces vives du territoire (EPCI, communes, acteurs privés via les Conseils de développement…) soient réunis dans un format de conférence locale.
Les réunions de cette instance permettront à la Région et aux acteurs locaux d'identifier les grands enjeux à traiter ensemble et les engagements de chacun·e pour répondre aux objectifs de la Breizh Cop. Les représentant·e·s de l'Etat et des Départements y seront conviés afin de croiser les enjeux stratégiques pour le territoire.

Chacune de ces conférences locales aura vocation à travailler à l'élaboration d'un document de type « **pacte d'engagement territorial** » qui viendra identifier les enjeux prioritaires pour le territoire et la manière dont les acteurs locaux et la Région se mobilisent et s'engagent, à leur niveau, pour y répondre.

Ces pactes élaborés entre la Région et les EPCI du territoire, seront partagés avec le ou les conseil(s) de développement. En y associant également l'Etat et les Conseils départementaux qui le souhaiteraient, ces pactes pourraient permettre de mettre en œuvre le **principe de convergence des contractualisations** inscrit dans le Contrat d'action publique pour la Bretagne.

2. Différencier l'action régionale selon les territoires dans des contrats avec les EPCI

Si, sur les dernières années, les contrats de partenariat Europe/Région/pays constituaient l'outil privilégié pour répondre de manière fine aux demandes différenciées des territoires, c'est à présent **l'action régionale prise plus globalement, mobilisant une plus large partie de ses politiques, qui sera en capacité de le faire sur la base des enjeux prioritaires formalisés dans le pacte d'engagement territorial**.

Dans un engagement contractuel, l'accompagnement régional sur les priorités locales, devra s'appuyer à la fois sur **la mobilisation différenciée des politiques thématiques** du Conseil régional **et sur des moyens préfléchés** notamment sur deux objectifs :

- « **conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines et rurales** » (objectif 18 de la Breizh Cop) dans la continuité de l'esprit des deux appels à candidatures partenariaux, pour accompagner de manière spécifique des programmes globaux ;
- « **réinventer l'offre de services à la population** et son organisation pour garantir l'égalité des chances » (objectif 37 de la Breizh Cop)

Chaque contrat intercommunal, construit en cohérence avec le Pacte d'engagement territorial, tenant compte de la réalité des compétences respectives de la Région et des EPCI, pourra notamment comporter un volet développement économique attractivité, un volet transitions environnementales et un volet mobilités.

Pour assurer une cohérence d'intervention, la Région posera les bases de nouvelles conditionnalités de ses aides qui viseront à appliquer les objectifs de la Breizh Cop, repris et portés par les SCoT, une fois mis en compatibilité. Ainsi, les projets accompagnés par la Région ne pourront participer à l'artificialisation croissante des sols et devront être particulièrement vertueux en matière écologique et énergétique.

3. Aider plus les territoires les plus fragiles

La différenciation de l'action régionale passe aussi par une différenciation de moyens que la Région peut allouer pour la mise en œuvre de ces projets.
La solidarité financière qui est la marque de fabrique de la politique territoriale bretonne depuis plusieurs années pourrait, demain, être calculée et mise en œuvre à l'échelle des 59 EPCI sur la base de critères qui seront travaillés en 2020, en lien avec les indicateurs du SRADDET et les objectifs de la Breizh Cop. Elle consisterait, comme sur les précédentes générations, à positionner les EPCI sur la base de leurs **situations respectives en termes de dynamiques et capacités de développement, mais aussi de leurs engagements pour la Breizh Cop.**

Pour **aider proportionnellement plus les territoires en ayant le plus besoin**, la solidarité financière nouvelle génération pourrait permettre à la fois de :

- **définir si un territoire peut accéder à un dispositif ;**
- **définir des montants de moyens dédiés** lorsqu'il en existe ;
- **moduler les conditions et montants d'intervention** régionale de dispositifs soumis à des taux et planchers/plafonds d'intervention.

La solidarité soulève aussi la question de l'ingénierie qui recouvre plusieurs dimensions : ingénierie stratégique, ingénierie de projets, ingénierie financière.

Face à une multiplicité d'offres de services, l'enjeu posé est bien de **s'assurer que tous les acteurs, dans tous les territoires, puissent bénéficier d'une offre d'ingénierie lisible, adaptée et simples d'accès**.

Pour permettre aux territoires de s'engager encore plus vite dans les chantiers liés aux transitions et à la mise en œuvre de la Breizh Cop, la Région réfléchira à **l'accompagnement** qu'elle pourra apporter à des **démarches particulièrement innovantes, thématiques, transposables et permettant d'accélérer la mise en œuvre d'un ou plusieurs objectifs de la Breizh Cop** au plus proche du terrain. Sur la question de la consommation du foncier ou des centralités, les besoins sont nombreux (référentiels fonciers à généraliser, démarches innovantes favorisant le renouvellement urbain…).

4. Encourager et développer la solidarité et la coopération entre territoires

Les échanges conduits avec les territoires font apparaître que les intercommunalités ne disposent pas toujours de la taille pertinente pour traiter certaines problématiques et, même si c'est le cas, gagnent à coopérer avec leurs pairs ou d'autres acteurs afin d'enrichir leurs projets et leurs pratiques. Cette coopération et ces rapports de réciprocité entre territoires sont par ailleurs essentiels à la mise en pratique du **principe de solidarité**, qui implique des interdépendances à une échelle autre que celle des seuls EPCI.

En cohérence avec l'armature territoriale spécifique de la Bretagne, dans un esprit de solidarité et d'interdépendance entre territoires, une plus grande mutualisation et partage de moyens, d'expertises et d'expériences est possible. La **Région entend favoriser les coopérations entre acteurs du développement territorial.**

Le rôle de la région peut être **d'inciter et d'aider à l'impulsion de démarches de coopérations entre intercommunalités « à la carte » et « au fil de l'eau » en fonction des thématiques ou sur des projets concrets.** Il convient, à l'image de quelques expériences engagées entre les métropoles et des territoires qui leur sont proches de favoriser le développement des mécanismes de réciprocité. Le renforcement de réseaux de collectivités va également dans ce sens.

Cette coopération « agile », qui correspond à un besoin exprimé par les territoires, pourrait être soutenue par la Région, notamment pour accompagner les dynamiques et projets particulièrement innovants et exemplaires. Le soutien régional pourra tenir compte, dans son intensité, de l'indice de fragilité des territoires concernés tel qu'évoqué précédemment.

La Région, renforcera par ailleurs son rôle de mise en réseau des acteurs du développement à l'échelle de la Bretagne, mais également avec d'autres acteurs nationaux et européens. L'enjeu est de développer un **réseau Breizh Cop**, adapté aux besoins et lisible, afin d'accélérer notre capacité collective à faire face aux transitions et à mettre en œuvre les 38 objectifs, toujours mobilisateur de nouveaux engagements.

Enfin, la **Région entend développer de nouveaux outils de solidarité régionale.**
A l'instar du syndicat mixte Megalis qui fédère les collectivités pour la couverture de la Bretagne en fibre optique, de SEMBreizh qui déploie ses actions pour équiper la Bretagne, développer des opérations complexes, investir pour la croissance économique, ou de l'Etablissement public foncier créé il y a 10 ans, il s'agit d'initier et/ou accompagner de nouveaux outils régionaux qui auront vocation à accompagner les acteurs, notamment les communes et EPCI, dans la réalisation de projets qui, à leur échelle, ne verraient sans doute que difficilement le jour.

- La mise en place d'un **outil régional de portage immobilier en centralités** (dit « société foncière régionale ») dont le besoin s'est avéré particulièrement prégnant pour contribuer à la dynamique des centralités en investissant et en favorisant l'investissement privé poursuit cet objectif. Ainsi, avec la participation de la Région, l'EPF, la Banque des territoires et SEMBreizh travaillent à l'analyse de la pertinence et du dimensionnement d'un tel outil.

- Par ailleurs, des mécanismes **et outils régionaux de compensation foncière** permettant aux collectivités d'atteindre l'objectif posé dans la Breizh Cop de mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels à l'horizon 2040 seront mis en chantier dès 2020. Ce travail s'appuiera notamment sur les travaux menés par l'EPF.

5. Renforcer l'action en faveur des centralités

L'objectif 18 de la Breizh Cop rappelle l'importance de « conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales » et le rôle qu'exercent des pôles d'activité structurés et organisés au cœur des territoires.

La prise de conscience de la fragilisation de ces centralités (centralités de bourg dans le milieu rural ou centralités urbaines au cœur d'agglomérations) est aujourd'hui partagée, tout comme la volonté de les préserver ou de les restaurer.

De façon transversale, les stratégies visant à renforcer l'attractivité des centres s'inscrivent pleinement dans les objectifs de transition écologique et énergétique, notamment ceux de préservation du foncier et des paysages et de réduction de la consommation d'énergie (habitat, déplacements). Ces multiples enjeux gagnent à être croisés pour aboutir à des projets originaux de dynamisation du centre, qui soient le reflet d'usages discutés et choisis dans un cadre de débat partagé.
Enfin, mener un projet de centralité demande aussi de faire preuve d'innovation en matière sociale, économique, d'animation et de conduite de projet, de participation citoyenne.

Pour mener à bien un projet de centralité, une commune a besoin que des réponses globales lui soient apportées. Face à ce constat, l'Etat, la Région, l'Etablissement public foncier de Bretagne et la Banque des Territoires ont uni leurs forces en 2017 et 2019 pour initier un appel à candidatures visant à accompagner des projets de reconquête des centralités.
Il convient de démultiplier cette dynamique, sans doute en affirmant davantage les centres-bourgs et les centres-villes comme des espaces décisifs, centraux, prioritaires au sein des politiques intercommunales, comme l'évoque l'étude du CESER sur la question.

Nous aurons, dans les prochains mois, à faire évoluer nos modes de soutien aux dynamiques de centralités. Aussi, des moyens dédiés à la réinvention des centralités pourrait être affichée dans le contrat signé entre la Région et l'EPCI. Ces moyens seront calibrés en tenant compte de la péréquation évoquée précédemment.

6. Assurer une plus grande proximité et présence de la Région dans les territoires

En juin 2017, au regard des évolutions liées aux différentes lois de décentralisation, MAPTAM et NOTRe qui ont positionné la Région comme acteur pivot sur trois principaux blocs de compétences : le développement économique, la formation, et l'aménagement du territoire, recouvrant transports et environnement, la Région affichait son ambition de devenir une collectivité plus proche de ses partenaires, de ses usager·e·s et des territoires.

Les orientations posées pour assurer une présence et un lien avec tous les territoires de Bretagne visaient, dès juin 2017, à :
- **Faciliter la rencontre des partenaires et usager·e·s en proximité**
- **Coordonner la mise en œuvre territorialisée des politiques régionales**
- **Développer l'expertise territoriale pour mieux agir.**

Les implantations territoriales participent à ces objectifs. Elles constituent ainsi des sites relais pour les élu·e·s et les services (en interne comme en externe) et participent à cette proximité attendue de la part des acteurs dans les territoires.

La collectivité bénéficie déjà aujourd'hui d'une forte implantation de ses agent·e·s sur trente sites partout en Bretagne.
Cette force doit être mise pleinement au service des orientations précitées et des objectifs de la Breizh Cop. C'est pourquoi la Région s'organise pour être, dès le printemps 2020, en capacité de développer une nouvelle offre de services et de déployer la force de ce collectif d'agent·e·s au bénéfice des territoires et de la mise en œuvre territorialisée de nos politiques.

E. S’engager pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources

La préservation de la biodiversité et des ressources est une priorité forte de la Breizh cop au travers notamment de l’objectif 24 **« atteindre le zéro enfouissement puis viser le zéro déchets »** et de l’objectif 29 « **préserver la biodiversité en l’intégrant comme priorité des projets de développement et d’aménagement** ». La contribution régionale peut être mise en œuvre par différents canaux :

- via son rôle de chef file stratégique, en tant que porteur de compétences
- via son rôle de financeur
- via la prise d’inflexion sur l’activité propre de l’institution régionale, son fonctionnement, sa gestion. C’est la Région responsable

Plutôt que des approches sectorielles, l’engagement de la Région passe par des actions transversales visant à sensibiliser l’ensemble des acteurs pour ériger ces sujets au rang de priorité politique partagée, puis à décliner son action sur les territoires.

1. Sensibiliser l’ensemble des acteurs pour favoriser la mobilisation collective

Les transitions climatiques, énergétiques et, de manière générale, écologiques, demandent une modification profonde de nos modes de vie, de production et de consommations. Ces évolutions ne peuvent s’opérer sans une bonne culture partagée des enjeux, qui passe par la sensibilisation, l’éducation à la nature, aux transitions et au développement durable ; elles s’appuient sur une mobilisation autour d’actions concrètes.

Le portage de ces actions d’éducation et la sensibilisation aux transitions a évolué ces dernières années. En effet, principalement portées auparavant par les associations d’éducation populaire, cette thématique de l’éducation aux transitions a pris tout son sens dans les entreprises notamment grâce à l’ouverture des champs d’actions qui ne se rapportent plus uniquement à la nature mais aborde également l’énergie, l’alimentation, la santé…

La première phase de la Breizh Cop a montré qu’une action de niveau régional ne peut toucher les habitant.e.s – pour en faire des « citoyen.ne.s » qu’en passant par les acteurs présents au plus près des territoires

La réussite de cette mobilisation passe nécessairement par les territoires et par les déclinaisons, dans chaque bassin de vie, d’une alliance entre les collectivités et les associations, notamment environnementales, associant et mobilisant également les acteurs scientifiques, économiques et, surtout, les citoyen.ne.s. Aujourd’hui, la sensibilisation passe de plus en plus par des actions opérationnelles, au plus près des acteurs de terrain.

La priorité pour la Région est de **mettre en cohérence ses propres financements et logiques d’intervention** –, et également de **mieux mobiliser les financements publics** (l’Etat et ses agences – ADEME/AELB/AFB/ARS…) **et privés**. Cela pourra passer par le fait de tester de nouvelles modalités de soutien (par exemple, des appels à projets communs et transversaux s’appuyant sur les territoires)

L’esprit n’est pas uniquement de transmettre des connaissances mais de favoriser la prise de conscience et la mobilisation citoyenne dans les territoires, en lien avec les EPCI, les communes, et les associations environnementales qui exercent l’essentiel des compétences environnementales de proximité, mais également les communautés scientifiques et économiques. Les citoyens ont besoin, pour agir, d’une information individualisée et adaptée pour connaître l’impact de leurs choix, les solutions et pratiques à adopter, mais également d’émulation collective. La Région, avec sa connaissance des bonnes pratiques dans les territoires, favorisera ces dynamiques. Elle accompagnera les acteurs bretons, publics, privés, associatifs, dans l’analyse des impacts positifs des projets qu’ils déploient en faveur des transitions.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle

→ La Région mettra en place un pilotage régional transversal et multi acteurs. Sensibilisation massive, pour faire en sorte que ce soit ensuite des priorités partagées par tous les décideurs mais aussi les citoyens, et mise en œuvre au plus près des territoires avec l'appui d'une Région qui s'attachera elle-même à être de plus en plus en adéquation avec les priorités partagées sur ces sujets. Des lycées-tests permettront d'accroître le niveau d'appropriation de ces enjeux eau, déchets, biodiversité par les agents, les lycéens et les personnels pédagogiques, pour ce qui relève du patrimoine et des responsabilités de la Région.

→ L'idée d'une alliance entre les collectivités et les associations sur ces sujets sera travaillée aux côtés des acteurs territoriaux et associatifs, dans la continuité des travaux menés en juin lors du temps fort Breizh cop. La Région favorisera enfin toute initiative visant à inciter aux comportements vertueux, dans les territoires, par l'émulation et l'accompagnement sur les sujets eau, énergie, déchets, biodiversité

→ La Région, en partenariat avec l'Etat (et ses agences) s'engage à tester de nouvelles façons d'accompagner les transitions dans les territoires en partant en particulier de la richesse du tissu associatif breton, qui gagnera de son côté à bien se structurer en fonction de la montée en puissance des territoires sur ces enjeux (en particulier en fonction des compétences des EPCI, sachant que le lien a la population passe également par l'association des maires).
Ces mobilisations pourront prendre la forme d'appels à projet partagés et/ou de contractualisations spécifiques, permettant de décloisonner et de rendre plus palpables et concrets les sujets (ex : climat et biodiversité/eau, déchet et mer, énergie et mobilités…) qui pour les bretonnes et les bretons forment un tout et font de plus en plus leur quotidien.

Plus précisément, une forme innovante d'appel à projet pour accélérer la mobilisation citoyenne autour des thématiques des transitions sera testée dès 2020. Sa mise en œuvre nécessitera de *renforcer la transversalité en interne Région et l'association des partenaires régionaux (agences, Etat…) pour aller vers une stratégie opérationnelle sur la sensibilisation et l'éducation aux transitions. L'ambition, si les partenaires adhèrent à cette dynamique est de doter cet appel à projet d'une enveloppe d'un million d'euros dès 2020.*

Enfin il conviendra d'inscrire le principe de l'alliance collectivités/association dans la future politique contractuelle de la Région.

→ Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB), des actions de sensibilisation, de mobilisation et de valorisation des acteurs s'engageant en faveur de la biodiversité seront développées à compter de début 2020.
L'Agence appuiera notamment le développement des projets d'aires marines éducatives (AME) en Bretagne, en lien avec les différents intervenants au niveau régional et dans les territoires.
La Région poursuivra par ailleurs son soutien aux initiatives locales d'animation des AME

→ Les lycées seront un lieu particulièrement propice à la mobilisation sur ces sujets environnementaux. Le partenariat avec le rectorat sera développé en ce sens.

2. Partager les priorités politiques à l'échelle régionale grâce à une gouvernance adaptée

Les sujets de l'eau, de la biodiversité terrestre mais aussi des paysages, des déchets, de l'énergie et des ressources sont aujourd'hui bien documentés de façon mutualisée au sein de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne. Néanmoins, des approches plus transversales et des connaissances approfondies sont nécessaires sur des sujets tels que l'adaptation au dérèglement climatique ou l'économie circulaire, ou encore la biodiversité marine.

Les connaissances développées à l'échelle régionale doivent être croisées et mieux partagées. Les ponts avec la recherche doivent être multipliés, à l'instar de ce qui est déjà effectué pour l'eau au sein du CRESEB. **La dimension de la science participative** (ex : sentinelles du climat) **doit être développée**. La stratégie de spécialisation intelligente (S3), le centre culturel scientifique et technique et industrielle) (CCST) et le Conseil scientifique de la Breizh COP et son évolution vers un groupe d'expert ou le futur groupe multi acteurs sur le sujet des produits phytosanitaires, ont vocation à incarner dans le temps cette meilleure articulation. Enfin les scientifiques, associés aux instances de gouvernance régionale (Conférence Bretonne de la biodiversité, conférence bretonne de la transition énergétique, conférence des ressources, Assemblée bretonne de l'eau, Conférence Régionale Mer et Littoral…), permettent d'enrichir et objectiver les débats.

La Région s'engage à porter aux échelles infrarégionales les dynamiques engagées au sein des Conférences environnementales de connaissance mutuelle, de partage d'expériences, d'échanges de bonnes pratiques entre l'ensemble des acteurs, publics, privés, associatifs, en les impliquant dans l'organisation de ces rencontres. Ce **déploiement s'inscrit en cohérence avec la politique de territorialisation des services de la Région**.

La Région s'engage également **à faciliter la mutualisation de l'ingénierie sur ces sujets**, en fonction des besoins exprimés par les EPCI. Elle pourra se positionner comme intermédiaire et porteur de messages entre le niveau régional et national. Elle facilitera la consolidation de ses moyens pour peser (ex : sur le sujet des éco-organismes) sur les sujets qui font sens pour l'avenir de la Bretagne.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle

→ *La Région accompagnera la montée en puissance des EPCI et s'engage ainsi à leur donner toute leur place dans la gouvernance et l'animation régionale de l'Assemblée bretonne de l'Eau, de la Conférence Bretonne de la Biodiversité et de la nouvelle Agence Bretonne de la Biodiversité qui sera créée fin 2019, ou encore dans l'animation du Plan Déchets et de la future feuille de route pour l'économie circulaire*

→*La Région pourra faire de la connaissance environnementale, et en particulier de la biodiversité – qui nécessité une véritable stratégie partagée de la connaissance en lien avec tous les acteurs compétents - une priorité d'une stratégie de spécialisation intelligente (S3) prescriptive pour assurer des convergences de financements (en lien avec le comité des financeurs de l'Agence Bretonne de la Biodiversité concernant ce champs).*

→*La Région organisera des rencontres inter-réseaux visant à décloisonner les approches de ces sujets.*

→*La Région pilotera un comité scientifique et un groupe multi-acteurs pour la mise en œuvre opérationnelle de la réduction des produits phytosanitaires. Ce travail permettra d'alimenter les réflexions de l'assemblée bretonne de l'eau: tendre vers le zéro phyto à l'horizon 2040 en lien avec la politique agricole, les solidarités à l'œuvre autour de l'eau, Eau et changement climatique….*

→*La Région accompagnera l'évolution du comité scientifique Breizh COP vers un groupe d'expert Régional sur le climat pour accompagner les transitions.*

3. Mettre en œuvre les transitions sur les territoires

Si l'observation, la gouvernance et l'animation des sujets environnementaux ont du sens à l'échelle régionale, c'est bien dans les territoires que se mettent en œuvre les mesures et innovations. Il conviendra de favoriser l'innovation territoriale par un appui technique et une ingénierie financière adaptés.

Certains projets particulièrement structurants, dans les domaines de l'eau ou des déchets par exemple, peuvent nécessiter un appui technique, une ingénierie financière pour laquelle la Région pourra apporter ses réseaux et son appui, par exemple en lien avec les Banques, dont la BPI ou la Banque des Territoires. Son expertise technique pourra également être mise à disposition des territoires, ainsi que sa capacité à mobiliser des réseaux d'entreprises « porteuses de solution » sur ces sujets. La méthodologie utilisée dans le domaine de l'énergie, notamment avec SMILE et BDI, pourrait être transposée dans d'autres logiques de réseaux (ex : l'eau, l'économie circulaire…) ou parfois l'innovation technologique peut éviter de coûteux renforcements et travaux lourds d'infrastructures.

La Région s'appuiera notamment sur les nombreux territoires insulaires dont elle a la chance de bénéficier pour déployer de manière opérationnelle l'articulation et la cohérence entre ses différentes politiques.

Avec l'objectif d'accroître les mécanismes de solidarité interterritoriale, la Région développera une ingénierie financière, en particulier sur le sujet de l'eau et de la biodiversité. Elle interrogera également la capacité à mobiliser des financements y compris privés, dans la logique des paiements pour services environnementaux. Enfin la Région participera aux réflexions sur le dispositif des éco-schemes, rattaché au 1er pilier de la PAC post 2020. Ce dispositif peut en effet s'avérer un levier intéressant pour renforcer le volet environnemental des exploitations agricoles.

Une nouvelle génération de contractualisation « post 2020 » pourra être engagée.

- Avec les territoires
- Avec les entreprises, et en particuliers les exploitations agricoles (idées de « contrats environnementaux ») mais aussi les filières industrielles (travail sur le biomimétisme, l'éco-conception, la lutte contre gaspillage notamment alimentaire…)
- Avec les associations, notamment environnementales, pour l'éducation à l'environnement et plus largement aux transitions notamment, ainsi que pour le développement des connaissances et l'accompagnement des projets de préservation et de restauration de la biodiversité dans les territoires (démarches trames verte et bleue, atlas de la biodiversité communale, gestion des espaces naturels)

Les conditionnalités et bonus environnementaux (climat/énergie, eau, biodiversité…) devront y trouver une place innovante, autour de quelques critères simples mais puissants, cohérents et anticipant les futures réglementations nationales et européennes.

Un lien fort devra être opéré entre le chantier « ressources » et les chantiers « cohésion territoriale », pour assurer une vision simple et cohérente de l'accompagnement régional aux transitions dans les territoires.

Par ailleurs, il est important de pouvoir accompagner les logiques les plus innovantes par des appels à projets adaptés, si possible menés conjointement avec d'autres financeurs dans des logiques de « guichet unique » au bénéfice des porteurs de projets.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle

→ *De nouvelles modalités de contractualisations et de soutien aux acteurs territoriaux prenant pleinement en compte l'importance des enjeux de ressources et de biodiversité, au même titre que le climat.*

→ *Dans le même état d'esprit, il apparait utile d'étudier des engagements biodiversité dans les contrats d'objectifs avec les branches professionnelles.*

→ *Il apparait opportun d'inscrire des thématiques biodiversité et économie circulaire dans les priorités du travail à engager pour la mobilisation de l'engagement des entreprises dans la Breizh COP avec groupes de travail dédié.*

→ *Le travail devra par exemple être poursuivi avec des acteurs majeurs comme « Produit en Bretagne » pour développer des actions de sensibilisation, d'éco conception. De manière plus large, le partenariat engagé avec Produit en Bretagne autour des enjeux de l'économie circulaire, du gaspillage alimentaire, de l'emballage, en lien avec les thématiques du « bien manger » mais également des produits de consommation courant hors alimentaire, devra permettre de traiter cet enjeu majeur pour la Bretagne. Des acteurs de la « marque Bretagne » tels que BDI et le CRT pourront également se mobiliser sur ce sujet.*

→ *Des appels à projets ciblés*
> *commun avec l'Ademe sur l'économie circulaire,*
> *pour procéder à une extension du réseau des Réserves Naturelles Régionales.*

→ *Des appels à projets, éventuellement sous l'égide de l'Agence Bretonne de la Biodiversité, sur la restauration/renaturation des milieux (y compris des friches, en lien avec les réflexions de l'EPF), de travailler sur les trames noires…*

→ *Un accompagnement technique et une animation régionale par l'Agence Bretonne de la Biodiversité des compétences au sein des territoires pour développer les projets en faveur de la biodiversité, mobiliser et former les élus et les techniciens, mettre en relation les porteurs de projets et les acteurs publics, scientifiques, associatifs, les citoyens.*

→ *Un programme opérationnel, avec l'Association des Iles du Ponant de mise en œuvre des conclusions de l'étude 2018 et des actions identifiées pour chacune des îles sur la gestion des déchets et des ressources*

F. S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées

Les transformations à l'œuvre depuis plusieurs décennies, ont complètement bouleversé les modes de vie, l'organisation des territoires et les pratiques de mobilités. Il convient d'y répondre dans un double objectif d'équité sociale et de sobriété des déplacements en tenant compte des réalités vécues par nos concitoyens.

Il s'agit notamment de prendre en compte :

- Les effets mécaniques de la croissance démographique en Bretagne,
- La réalité des pratiques et des besoins de mobilité, la place des déplacements domicile travail, le poids des déplacements de longue distance, la place spécifique de l'automobile en Bretagne, l'importance des « navetteurs » quotidiens, le lien entre enjeux de mobilités et arbitrages de vie de nos concitoyens ;
- Les questions sociales et les fortes inégalités devant les transports et les mobilités,
- Les questions d'aménagement et les très grandes disparités entre territoires denses et territoires ruraux en termes l'offre de transports publics notamment, et la situation spécifique des territoire périurbains en constante accroissement,
- L'émergence de nouvelles offres, de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques de mobilité, comme le covoiturage, notamment en appui sur la révolution numérique,
- L'enjeu de l'accompagnement des personnes pour lesquelles la mobilité est compliquée : les personnes handicapées, certaines personnes âgées, la jeunesse aussi parfois, certains ménages modestes.
- La réalité du bilan écologique des différents modes de transports.

Il convient aussi de le faire en tenant compte des profondes évolutions organisationnelles en cours et non achevées puisque la loi LOM n'est pas encore entrée en vigueur. Ce calendrier justifie que la présentation de cette feuille de route soit reportée à une future session afin de s'appuyer sur un paysage institutionnel stabilisé.

L'enjeu étant de confirmer une forte ambition publique et en même de tenir compte des évolutions de toute nature intervenant sur le champ des mobilités et des déplacements.

Si le paysage institutionnel ne cesse d'évoluer, il ressort comme constante que **les Régions et les Intercommunalités sont renforcées dans leurs compétences pour porter les politiques de mobilités et ainsi « invitées » à articuler ces politiques.**

Dans ce contexte, il est nécessaire de réfléchir au développement d'offres de mobilités pensées le plus globalement possible et s'affranchissant au besoin des limites géographiques ou institutionnelles. **La Région Bretagne souhaite travailler avec toutes les intercommunalités, mais aussi avec les acteurs privés, les branches professionnelles et les usagers, pour construire ensemble des offres de service dépassant le morcellement des territoires de compétence, reposant sur une plus forte complémentarité et une mutualisation des moyens de production.**

Dans ce paysage incertain, l**es efforts doivent être maintenus dans le développement de nos offres de transport public mais il faut réfléchir à des bouquets de solutions qui mêlent le transport collectif et l'usage de la voiture, qui mêlent les offres publiques et privées, qui favorisent un meilleur partage des véhicules.**

Le poids très important des transports dans la production des gaz à effets de serre engage les acteurs publics à accompagner la transition énergétique des modes de déplacements. Ce n'est plus un choix c'est une obligation qui a largement été mise en évidence dans la concertation de la Breizh COP.

S'agissant des services de transports et de mobilités, il faut donc conjuguer deux ambitions : celle de la satisfaction des besoins de mobilité des populations et celle de la transition vers des transports plus propres. Cela suppose d'articuler les enjeux environnementaux et sociaux, la performance et la solidarité.

La prise en compte du poids des transports dans le budget des ménages et la recherche de solutions pour le réduire, particulièrement pour les ménages les plus modestes, est une composante essentielle à la réussite de la transition écologique qui se doit aussi d'être solidaire.

L'engagement du Conseil régional en ce domaine retiendra les grandes orientations synthétiquement présentées ci-dessous. Elles intègrent pleinement l'ambition partagée par l'Etat et les collectivités de Bretagne pour le développement de son accessibilité et l'amélioration des mobilités du quotidien inscrite dans le **pacte d'accessibilité et de mobilité** pour la Bretagne signé entre l'Etat et la Région en février 2019. Celui-ci fixe en effet le cadre de l'action publique à court, moyen et long termes

visant notamment à prolonger les engagements pris pour l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne, l'amélioration de la desserte routière du centre Bretagne et de la pointe bretonne, le renforcement de l'attractivité aéroportuaire, l'accompagnement de la mobilité du quotidien et la transition écologique et solidaire. Il rappelle notamment l'objectif pour l'équilibre des territoires, de placer la pointe bretonne à 3 heures de Paris et à 1h30 de Rennes.

1. Répondre au plus près aux besoins de mobilité des bretonnes et des bretons avec le réseau unifié BreizhGo (TER, cars, bateaux)

Adapter et développer l'offre BreizhGo de façon volontariste pour offrir une alternative pertinente à la voiture et respectueuse de l'environnement

Les adaptations et les développements d'offre doivent répondre prioritairement à 2 objectifs :

D'une part, il convient de remettre à niveau l'offre car BreizhGo à l'échelle régionale pour réduire l'hétérogénéité actuelle entre les départements (offre, amplitude) et offrir un service régulier, adapté aux typologies de besoins ;

D'autre part le réseau TER BreizhGo doit pouvoir se développer de manière équilibrée sur le territoire en répondant à la fois aux besoins croissants de déplacement intervilles, et aux besoins de déplacements des territoires peu denses et/ou périurbains.

Faciliter l'achat des titres de transport du réseau

Associée à l'information des voyageurs, la vente des titres de transport constitue l'interface principale entre le voyageur et le réseau. Le rôle de la Région est développer un dispositif de distribution cohérent entre les modes, performant et adapté au territoire, proposant des services modernes, simples et agiles pour les usagers. Il s'agit de donner une cohérence à l'échelle du réseau BreizghGo, pour plus de lisibilité et d'efficacité pour les usagers, dans une logique de maitrise des coûts et de développement des recettes.

Rendre l'offre BreizhGo plus accessible, plus inclusive

- En mettant en œuvre le schéma directeur d'accessibilité programmée (SDAP) sur l'ensemble du réseau BreizhGo en faveur des Personnes à Mobilité Réduite
- En développant les tarifications solidaires

La gamme tarifaire BreizhGo se doit d'être inclusive, juste et équitable. De nombreux tarifs existent déjà pour faciliter l'accès de tous au réseau, et en particulier le tarif Actuël, à destination des bénéficiaires des minimas sociaux et des apprentis, mais aussi les tarifications sociales qui étaient proposées par les Départements. Il s'agit de mieux faire connaître ces tarifications sociales, et d'homogénéiser les conditions d'éligibilité, ce qui permettra aussi d'assurer une fluidité dans l'instruction des demandes d'aides. Notons également qu'il existe des aides à la mobilité proposées par d'autres collectivités qui peuvent venir compléter les tarifs proposés par BreizhGo.

Renforcer l'attractivité et la visibilité du réseau BreizhGo

- En poursuivant la modernisation des mobiles (trains, cars, navires)
- En aménageant les gares de façon concertée

Il s'agit de renforcer les capacités d'accueil des gares et/ou leur attractivité en concertation avec les collectivités concernées. Ces aménagements visent aussi à réinterroger les attentes et besoins des usagers, les conséquences en termes de services à apporter, à mutualiser, et les articulations nécessaires avec les outils numériques.

- En faisant connaître l'offre BreizhGo et en valorisant le réseau par une communication adaptée

2. Proposer des services de mobilité sans rupture pour l'usager

Poursuivre le développement de KorriGo et KorriGo services

KorriGo, la carte bretonne des déplacements et des services, permet de charger les titres de 6 réseaux de transports urbains et d'une partie du réseau régional, ainsi que l'accès à de nombreux services de la vie quotidienne (piscines, médiathèques, vie universitaire, parkings…). Au-delà de la carte, des dispositifs communs sont mis en œuvre pour améliorer le parcours usager (tarifs multimodaux, Espaces KorriGo, « plateforme multiservices ») et mutualiser les moyens (groupement de commande, centrale d'achat).

Cette interopérabilité au niveau régional a été rendue possible par un travail collectif qui a permis la définition d'un référentiel fonctionnel et technique commun, et la création d'une marque commune. C'est une vraie force bretonne pour poursuivre le développement de services mutualisés, dans une logique de MaaS (Mobility as a Service). De nouveaux réseaux de transport et services de la vie quotidienne sont en réflexion ou en projet pour déployer KorriGo, et le projet de service régional est appelé à évoluer pour intégrer les défis et opportunités amenés par le numérique (supports NFC, plateforme de services…).

Poursuivre le développement de Mobibreizh

Le site d'information multimodale Mobibreizh donne toutes les informations pour se déplacer en transport publics en Bretagne (itinéraires, horaires en temps réel, infos trafic…) et continue de se développer pour intégrer notamment les tarifs et les liens vers la vente en ligne. Au-delà du site internet, Mobibreizh est la base de données transports publics qui fait référence, avec une offre multimodale transports publics quasi complète, des données de qualité et régulièrement mises à jour (forte dynamique partenariale autour de l'outil), et une diffusion des données via transport.data.gouv.fr. Ainsi, les services de Mobibreizh se diffusent dans les outils des partenaires et de tiers (SNCF, offices du tourisme…) pour proposer une information de qualité à un public le plus large possible.

Développer la mobilité servicielle (« Mobility as a service »)

En tant que cheffe de file de l'intermodalité, la Région engage le développement de services numériques intégrés dans une vision Maas (Mobility as a Service). La réalisation des 1ers ou derniers km est souvent un frein important à l'usage des transports collectifs. L'objectif du Maas est de s'appuyer sur un « bouquet de mobilités » pour offrir des services de porte à porte. Les applications numériques permettent notamment d'intégrer tous les modes et services disponibles pour réaliser un déplacement personnalisé de bout en bout, en intégrant les transports collectifs, les vélos, les voitures etc. Il s'agit de mettre tous les modes en synergie pour proposer une offre complète et fluide. Le rôle de la Région sera d'impulser une dynamique collective pour travailler le modèle de développement du MaaS en Bretagne, en s'appuyant sur l'existant solide que constitue KorriGo, Mobibreizh et OuestGo, et en cohérence avec les stratégies numériques de plateforme.

Aménager les Pôles d'Echanges Multimodaux, les gares et points d'arrêts multimodaux

La Région soutient l'intermodalité et la multimodalité sur son réseau BreizhGo. Pour cela elle contractualise avec les EPCI et/ou les communes pour l'aménagement des gares ferroviaires, routières et maritimes, de façon à coordonner projets urbains et projet de mobilités, et à bien intégrer les accès par tous les modes de transport au projet (transports collectifs, modes actifs, voiture). La Région subventionne par ailleurs de manière incitative l'aménagement des points d'arrêts routiers, revêtant une dimension multimodale, desservis par le réseau interurbain régional.

Favoriser le lien avec les modes doux, en particulier avec l'usage du vélo, en intégrant les enjeux de sécurité.

3. Développer le réseau ferroviaire breton pour faire face aux enjeux de croissance de mobilité longue distance et de mobilité quotidienne

Identifier, préciser dans le CPER en cours les opérations à engager en priorité pour développer le réseau ferroviaire breton

Négocier dans le prochain CPER les opérations de développement du réseau ferroviaire breton répondant à la fois aux besoins de mobilité longue distance et de mobilité du quotidien.

4. Permettre aux territoires d'utiliser la route de façon plus partagée

Le développement de la plate-forme OuestGo

OuestGo est la plateforme publique de covoiturage de proximité et solidaire qui permet de développer l'usage du covoiturage en Bretagne, non seulement grâce à une offre mutualisée, donc plus complète et mieux connue, mais aussi grâce à des outils d'animation du covoiturage sur les territoires. Pour les publics en retour vers l'emploi, une déclinaison de "covoiturage solidaire" est également proposée.

Cet outil mis en place au printemps 2018, fait déjà référence, avec une progression constante du nombre d'inscrit, une forte adhésion des collectivités locales bretonne et ligérienne, et un intérêt marqué des entreprises. Il a été développé en libre pour favoriser sa diffusion et son amélioration constante.

Le rôle de la Région est de poursuivre la dynamique engagée pour favoriser une appropriation de cet outil par tous les territoires, et continuer de le développer avec de nouvelles fonctionnalités à destination des usagers (application mobile, système de preuve de covoiturage permettant de développer des incitatifs, accès au biens et services…) et en backoffice pour faciliter l'animation du covoiturage par les collectivités adhérentes et les entreprises.

L'expérimentation d'un projet de « Mobilité partagée » en concertation avec les entreprises

La loi d'organisation des mobilités (LOM) doit instaurer une prime mobilité non obligatoire, permettant aux employeurs de verser jusqu'à 400 €/an sans charges ni fiscalité aux salariés se rendant au travail en covoiturage ou à vélo. La loi prévoit surtout l'obligation de mettre à l'ordre du jour de l'agenda social des entreprises la thématique mobilités. Les partenaires sociaux et les employeurs devront donc installer un dialogue pour essayer d'améliorer les déplacements. Il s'agit donc de profiter à plein de ce levier du dialogue social pour venir contribuer par une action régionale à la concrétisation de mesures directes.

Face à l'urgence environnementale, face aux tensions sur le pouvoir d'achat des bretons les moins favorisés, face aux difficultés de recrutement de bon nombre d'entreprises, la Région prévoit de mettre en place un dispositif de soutien financier à la mobilité quotidienne domicile-travail en covoiturage des salariés via un abondement à la « prime mobilité loi LOM » versée par les employeurs.

Le levier financier est donc utilisé pour être un coup de pouce vers un changement durable d'une mobilité individuelle vers une mobilité davantage partagée. Subventionner le covoiturage domicile-travail est également une réponse efficace, à un coût raisonné pour la collectivité régionale, à l'impossibilité de mettre en place une offre de de transports publics dans les zones peu denses.

5. Développer les coopérations et les échanges entre les acteurs de la mobilité au service des usagers

Initier des contractualisations Régions/EPCI

La Région, en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilités (AOM), est aujourd'hui chef de file de l'intermodalité des transports en Bretagne, et travaille par ailleurs avec les Agglomérations et Métropoles également AOM. C'est le sens du déploiement actuel de BreizhGo, et des biens communs mis à disposition de toutes les collectivités bretonnes, à l'instar du système d'information multimodale MobiBreizh.

Or, dans un avenir proche avec une Loi d'Orientation des Mobilités sur le point d'aboutir, toute intercommunalité pourra décider de devenir Autorité Organisatrice de Mobilités, au motif de ne laisser aucune zone blanche sur le territoire. La vision régionale est plus nuancée, mais surtout l'ambition régionale est d'éviter certains risques de morcellement et d'enclencher les plus fortes dynamiques de mutualisation possibles. Car la fourniture sans coutures et sans accrocs de ces services aux citoyen·ne·s est un enjeu central afin de lever les freins à la mobilité, tout comme l'est la nécessaire transition vers une mobilité décarbonée.

A ce titre, la Région porte une ambition, celle de contractualiser, dans un mode de faire à la bretonne, avec chaque EPCI sur le thème des mobilités, et que soit portée ensemble une vision stratégique partagée, en partant des besoins précis du territoire. Il doit pouvoir s'agir d'un contrat social de mobilités accompagnant les transitions, qui s'attaque au « déterminisme mobilités » et qui offre une lisibilité pour des parcours de mobilité facilités et sobres. Il doit pouvoir s'agir d'un partenariat qui couvre l'intégralité des composantes qui font les mobilités, dans une approche d'optimisation – les financements publics ne sont pas extensibles –, de convergence – pour des réponses différenciées selon les territoires –, et d'audace eu égard aux attendus de la BreizhCop. Ce cadre partenarial constituera d'ailleurs un levier d'action à plusieurs objectifs, ciblés, de cette stratégie.

S'appuyer sur le « GART Breizh » pour faire émerger de nouveaux projets communs à l'échelle régionale

Le GART Breizh est une instance d'information et de concertation sur les mobilités associant toutes les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) de Bretagne et l'Etat et pouvant mener des actions communes, par exemple la mise en place d'outils d'information ou de vente de titres interopérables. Sur certains projets, le GART Breizh pourra être amené à associer des acteurs privés.

6. Viser l'exemplarité de la Région Bretagne dans l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050

Vers une flotte terrestre et maritime régionale exemplaire

La transition énergétique de la flotte d'autocars de la Région est lancée : la première phase (opérationnelle 1er semestre 2021) consiste à convertir au GNV une vingtaine d'autocars de la régie Illevia et de construire une station de charge lente GNV de nuit sur le site de la Régie. La phase 2 consistera à convertir, au fil de l'eau en fonction de l'ouverture de stations GNV publiques, le reste de la flotte d'autocars de la régie.

Un encouragement à l'usage des modes actifs (marche, vélo) sur les sites de compétence régionale accueillant du public

La Région souhaite offrir une alternative attractive et sécure aux déplacements motorisés et/ou en relais des transports collectifs.

Dans un premier temps, la Région vise l'exemplarité sur les sites de la Région accueillant du public, en proposant des aménagements et des équipements adaptés dans les gares (routières, ferroviaires, maritimes), mais aussi dans les lycées ou sur les voies navigables. Il s'agit par ailleurs de coordonner ces aménagements avec les schémas vélo et les aménagements réalisés par les territoires.

Un nouveau plan de mobilité pour les agents de la Région

A la suite d'un appel à projet lancé par la délégation à la transformation qu'un groupe d'agent.e.s volontaires s'est formé pour actualiser l'ancien plan de mobilité de la Région, Plinder.

Ce nouveau plan de mobilité a pour objectif de faciliter les déplacements des agents et d'acter des objectifs pour réduire les émissions de CO2 de l'administration. Cela passera notamment par un état des lieux avec un volet social et comportemental des agents (bilan social, part modale…) et un volet équipements/infrastructures pour analyser ce qui est mis à la disposition des agent.e.s en faveur de la mobilité durable (équipement vélo, accès des sites en transport en commun…) sur l'ensemble du territoire.

Ensuite, ce plan de mobilité sera animé par des actions concrètes : sensibilisation en faveur de la mobilité durable, initiation au vélo, un challenge covoiturage en faisant la promotion de OuestGo, maintenance de vélo ou tout simplement un accompagnement à l'usage des transports en commun en faisant connaitre le réseau BreizhGo et l'outil Mobibreizh.

Aujourd'hui ce travail a déjà permis de mettre 11 vélos à assistance électrique à disposition des agent.e.s sur l'ensemble des sites rennais pour les déplacements professionnels, l'organisation d'un challenge mobilité, qui a regroupé une centaine d'agent.e.s sur tout le territoire breton et des animations vélos (initiation, maintenance et marquage bicycode) lors de la semaine européenne de la mobilité qui s'est tenu du 16 au 22 septembre dernier.

L'ensemble de ce travail a pour objectif de rendre l'action pérenne dans le temps afin d'atteindre les objectifs forts de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la Région s'est fixé à l'horizon 2030-2040.

Une évaluation de la progression de la politique régionale des mobilités vers l'objectif de neutralité carbone (objectif 20)

La Région Bretagne s'engage à améliorer ses connaissances sur les émissions de gaz à effet de serre de tous les transports régionaux de voyageurs et plus largement de la politique transport menée. Ces connaissances doivent lui permettre de définir et d'évaluer sa trajectoire vers la neutralité carbone et d'adapter sa politique régionale en conséquence.

Adopter une stratégie de déploiement des solutions hydrogène (H2) d'origine renouvelable permettant

- De démultiplier les projets sur le territoire breton,
- D'engager des dynamiques d'innovation fortement créatrices de valeur pour les entreprises du secteur,
- D'optimiser et de mutualiser les réflexions sur les infrastructures en lien direct avec les diverses opportunités d'usages (industrielle et de mobilité par exemple)
- D'offrir des opportunités de déploiement sur nos propres infrastructures techniques de transport, notamment maritime

G. Annexe au chantier prioritaire « *s'engager pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique* » Feuille de route régionale pour l'adaptation de la Bretagne **au changement climatique**

1. Face au défi climatique, une Région engagée

L'humanité est secouée par les défis que pose le changement climatique : nous vivons un tournant historique où la finitude des ressources vitales de notre planète n'est plus un concept théorique mais devient une réalité concrète. Par ressources, il faut entendre ici non pas seulement les ressources énergétiques, minérales ou océaniques, mais aussi le climat, le sol et la biodiversité, c'est-à-dire tout ce qui conditionne l'habitabilité de la Terre. Certes, les mutations climatiques pourraient se révéler, en Bretagne, moins brutales qu'ailleurs, certes, les transitions sont aussi porteuses d'opportunités, mais les menaces sont réelles et ne peuvent être sous estimées, et ce d'autant plus que le solde migratoire de la Bretagne ne cesse d'augmenter. Au 1er janvier 2013, 3,3 millions de personnes habitent en Bretagne. Suivant les différentes hypothèses retenues pour les projections de population[1], la Bretagne pourrait compter en 2050 entre 3,6 et 4,2 millions d'habitants.

Les premières conséquences du changement climatique sont visibles en Bretagne, mais les impacts majeurs, dont ceux liés aux migrations climatiques, sont à venir. Ceux qui toucheront la dimension maritime et les activités agricoles seront particulièrement forts. La cohésion sociale pourrait en être fragilisée. La Bretagne est donc confrontée à un impératif catégorique : celui de freiner ses émissions de gaz à effet de serre d'une part et de s'adapter d'autre part. Les citoyens, et notamment les plus jeunes, l'exigent. Ces changements impliquent d'agir sans délais et de transformer, parfois fondamentalement, nos manières de vivre, de travailler, de produire, de consommer, mais aussi de décider et de conduire l'action publique.

Face à ces défis, la Région inscrit son action dans le cadre des Accords de Paris. S'inspirant de la méthode fructueuse de cet accord, à savoir la Cop 21, la Région a initié en 2017 la **Breizh Cop**, qui consiste à construire, de manière partenariale, un projet d'avenir pour le territoire breton et le bien-être de ses habitant·e·s, fondé sur les transitions qu'elles soient climatique, économique, écologique ou méthodologique. Tous les partenaires institutionnels, les acteurs socio-économiques, les citoyen·ne·s ont été associés au processus inédit pour élaborer ce projet. Cette démarche intègre le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui structure les contours normatifs du projet, dans le cadre d'un schéma intégrateur, global et stratégique.

En décembre 2018, le Conseil régional a voté 38 objectifs issus de la concertation territoriale et citoyenne. Depuis, les acteurs bretons de tous horizons sont venus enrichir le projet avec des engagements forts, abondant 5 500 propositions à même de transformer la Bretagne dans le sens du progrès écologique, économique, social et territorial. À l'occasion de la semaine « *la Bretagne s'engage pour le climat* » du 3 au 7 juin 2019 à Saint-Brieuc, point d'orgue de la Breizh Cop, *les Accords de la Bretagne pour le climat et la planète* ont permis d'affirmer les valeurs communes de ce mouvement, les défis à relever, les objectifs partagés et chiffrés.

Comme l'une des premières déclinaisons opérationnelles de la Breizh Cop, la Région engage une stratégie d'adaptation au changement climatique à l'échelle du territoire régional. L'objectif général de la démarche consiste à inventer une Bretagne qui, dans le contexte du changement climatique contre lequel elle contribue à lutter mais qui adviendra néanmoins de manière plus ou moins intense, préserve et même retrouve ce qui a toujours fait sa force, et notamment la qualité de son environnement, les conditions de vie et la santé des populations, garants du maintien de l'attractivité de la région et de sa qualité de vie.

2. Face à des vulnérabilités spécifiques, l'exigence de la résilience

La Bretagne est une région attractive sur plusieurs plans :

- Sur le plan démographique ; à la fois du point de vue des migrations de populations permanentes, notamment des retraités, et de populations touristiques
- Sur le plan économique, la Région a un taux de chômage des plus faibles en Métropole (7,2% contre 8,4% en métropole au 1er trimestre 2019[2]) et connait un taux favorable de créations d'entreprises ces dernières années.

1 Source : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2868091
2 Source : http://bretagne.direccte.gouv.fr/Taux-de-chomage-en-Bretagne

Parmi les facteurs qui expliquent cette attractivité on peut mettre en avant la qualité de vie, associée à une façade maritime importante et climat tempéré, permettant à la fois le développement des activités primaires, mais aussi le développement du secteur touristique. Des infrastructures de transport et le déploiement du numérique ont permis de désenclaver la Bretagne.

Toutefois, le développement de la Bretagne avec les modèles économiques du 20e siècle s'est traduit par une forte pression sur les ressources naturelles et l'environnement (la Bretagne est la première région agricole française). Alors que le problème de la qualité de l'eau continue à se poser, en dépit des nombreux efforts entrepris et des premiers résultats encourageants atteints, c'est aujourd'hui celui des quantités d'eau disponibles qui va advenir. La pression urbanistique est forte également ; elle consomme de l'espace et accroît la pression sur les milieux naturels et agricoles.

Dans les années à venir, le changement climatique interroge sur la capacité à maintenir la qualité de vie en Bretagne, la santé des populations, la préservation des ressources, l'attractivité du territoire, tout en poursuivant les efforts de protection de l'environnement et des écosystèmes, offrant aux générations futures un avenir décent et serein. Comment garantir la résilience du territoire, sa capacité à retrouver son équilibre après une perturbation, sa capacité à anticiper et à encaisser les crises et à réduire l'impact des effets néfastes du changement climatique ?

Les effets du changement climatique en Bretagne

Les aspects climatologiques du changement climatique en Bretagne ont été documentés par Météo France dans une étude réalisée pour le Conseil régional en 2012. Consolidés dans le cadre du projet Breizh'hin, le changement à l'œuvre et les aléas à l'horizon 2050 sont déclinés ainsi :

- Un réchauffement en cours qui se poursuivra en toute saison avec une augmentation annuelle des températures moyennes comprise entre +1,2°C et +1,6C.
- Des précipitations annuelles qui ont augmenté par le passé mais devraient rester constantes dans le futur.
- Un assèchement des sols de plus en plus marqué avec un allongement de la période sèche de juin à octobre, un doublement possible du nombre de jours de conditions favorables aux feux de forêt. Une tendance favorable à l'augmentation des mouvements de terrain (retrait-gonflement d'argiles, coulées de boues).
- Les projections futures indiquent une élévation probable du niveau moyen mondial de la mer comprise entre 45 et 82 cm à l'horizon 2100. Toutefois, des hypothèses plus pessimistes (1 mètre voire 2 mètres) ne peuvent plus être exclues. Corolaire de l'élévation de la mer, les aléas submersion et érosion seront très probablement favorisés, dans un contexte où la Bretagne est concernée par 2 700 km de côtes littorales.
- La probabilité pour que le changement climatique « pousse » les routes des tempêtes vers le Nord de la France n'est pas à exclure. L'élévation du niveau de la mer pourrait rendre plus impactant des tempêtes d'amplitude similaire.
- En dépit des incertitudes, la forte corrélation entre les inondations et les pluies laissent penser que les aléas d'inondation par crues et ruissellement devraient perdurer.

Face à ces évolutions, le territoire régional présente des vulnérabilités variables avec des différences marquées entre le secteur littoral et la Bretagne intérieure (source : Observatoire de l'environnement en Bretagne – L'environnement en Bretagne, Cartes et chiffres clés 2018) :

- ***Territoires urbains*** → îlots de chaleur et épisodes de pollution atmosphérique, risques d'inondations, risques sanitaires
- ***Territoires littoraux*** → menaces d'érosion et/ou de submersion, risques d'inondations et de dégradation des infrastructures, acidification des océans et modification des habitats naturels, pressions accrues sur les activités de pêche et aquacoles
- ***Territoires intérieurs*** : intensification des périodes de sécheresse, risques de conflits d'usage sur la ressource en eau, bouleversement des écosystèmes et migration des espèces, pression accrue sur les activités agricoles et forestières[3].

L'adaptabilité et la résilience comme remparts aux impacts de phénomènes complexes

Du point de vue de la gestion, cela implique de se préparer à des contextes de plus en plus incertains. Ceci a une incidence majeure sur la compréhension de ce qu'est l'adaptation au changement climatique : l'adaptation n'est pas un processus statique (comment s'adapte-t-on du climat de type A au climat de type B), mais bien un processus dynamique, sous tendant une adaptation permanente, plutôt qualifiée d'adaptabilité.

[3] *Observatoire de l'environnement en Bretagne – L'environnement en Bretagne, Cartes et chiffres clés 2018*

En outre, il est important de comprendre l'impact de ces changements de paramètres climatiques en cascade sur les écosystèmes et les boucles de rétroaction sur l'ensemble du système économique, social et environnemental. Des changements apparaissant comme anecdotiques peuvent en réalité avoir des effets importants. Prenons l'exemple du nombre de jours de gel, dont la baisse peut apparaître, a priori, négligeable : selon certains travaux de recherche, quelques jours de gel peuvent suffire à réguler des populations de ravageurs. Si ces jours de gel disparaissent, les agriculteurs seront amenés, pour préserver leurs récoltes, à utiliser des pesticides, dont une partie pourra se retrouver dans l'environnement, et accentuer par exemple des problèmes de qualité d'une eau par ailleurs de plus en plus rare.

Face à ces phénomènes, la Région se mobilise pour renforcer la résilience du territoire, développer ses capacités à anticiper et à encaisser les chocs, à retrouver son équilibre après les perturbations et les crises à venir et à réduire les risques, l'impact des effets néfastes du changement climatique. Cette adaptation appelle la mobilisation de tous et l'implication de chacun. Fort de la dynamique impulsée par la Breizh Cop, la Région poursuit la concertation, le travail collectif avec les acteurs, autour d'enjeux partagés.

3. Une stratégie d'adaptation en six axes

Sur la base des travaux concertés menée par la Région, les enjeux régionaux se structurent autour de **6 axes** :

1. **Améliorer la connaissance et le suivi, soutenir la recherche et l'innovation**
2. **Renforcer la gouvernance, la cohésion territoriale et les capacités des acteurs du territoire**
3. **Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation**
4. **Adapter les politiques d'aménagement du territoire, de prévention et de gestion des risques pour un territoire résilient**
5. **Gérer les ressources naturelles dans une perspective de changement climatique et garantir leurs services**
6. **Accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation**

Ces axes relèvent de deux **catégories** :

A) **Les objectifs transversaux** : ils correspondent à des moyens pour que les acteurs du territoire puissent mettre en œuvre les actions d'adaptation : la connaissance, la gouvernance, la formation, l'éducation et la sensibilisation (axes 1, 2 et 3).

B) **Les objectifs thématiques** spécifiques à la Bretagne et à ses acteurs : ils correspondent aux axes thématiques couvrant les enjeux principaux en Bretagne, dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la gestion des risques, des ressources naturelles et pour les secteurs économiques (axes 4, 5 et 6).

A) Les objectifs transversaux

Pour à la fois accompagner les acteurs économiques, accompagner l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles dans la transformation vers l'adaptation au changement climatique, l'allocation d'un certain nombre de moyens « transversaux » sont des pré requis, c'est-à-dire qu'ils sont indispensables à la réalisation de chacun des objectifs.

1- La connaissance

La connaissance est un pilier indispensable à la construction d'une stratégie d'adaptation. Il s'agit de mieux comprendre les phénomènes afin de préciser la nature des actions d'adaptation qui peuvent être mises en place, et ainsi mieux en gérer les effets.

Pour ce faire, la constitution de chroniques de données est essentielle, mais insuffisante. Il convient aussi de les analyser et d'identifier, au sein de ces données, la présence (ou l'absence) d'un « signal » climatique. D'anciens jeux de données pourraient aussi être ré-interrogés.

Ces chroniques de données peuvent être mobilisées dans des travaux de modélisation afin de disposer d'une dimension prospective. Cependant, le changement climatique peut aussi remettre en cause les modèles et les relations utilisées dans ces modèles. Les phénomènes physiques vont changer. Les modèles doivent aussi évoluer et faire l'objet d'évaluations afin de déterminer leur robustesse dans le contexte du changement climatique.

Par ailleurs, une analyse de la connaissance nécessaire ne saurait faire l'impasse sur l'analyse du niveau d'adaptation de la société et du territoire. Autrement dit, la connaissance sur le changement climatique ne se résume pas à la compréhension des phénomènes « biophysiques ». L'adaptation comporte une composante économique et sociale que les sciences humaines et sociales peuvent permettre d'aborder. Comment qualifier le niveau de l'adaptation du territoire ? Quels sont les freins et leviers à la transformation vers la prise en compte du changement climatique ? Quelle perception du changement climatique par les habitants et acteurs du territoire, et quelle prise en compte ?

2- La gouvernance et la formation

Gouvernance : la question de l'adaptation au changement climatique est une question relativement nouvelle. Elle suscite des besoins nouveaux en termes de gouvernance, appelant l'adaptation des formes de gouvernance actuelles. En outre comme toutes les questions complexes, elle appelle la mise au point de nouvelles formes de dialogues entre les acteurs, notamment en ce qui concerne les relations entre scientifiques et les décideurs. Sur ce point particulier, des approches novatrices sont proposées. Le Conseil scientifique de la démarche Breizh Cop évoquait les sciences de la soutenabilité comme un vecteur de rapprochement possible entre scientifiques et décideurs. Les postulats des sciences de la soutenabilité sont liés à la promotion de la transdisciplinarité (les problèmes rencontrés dans la vie réelle ne sont pas structurés autour de disciplines scientifiques) et à la promotion de la co-construction de solutions (l'approche scientifique est mobilisée non pas pour analyser les impacts, mais pour trouver, avec les acteurs de terrain, des solutions). Des modèles de collaboration entre scientifiques et acteurs de terrain ont été mis en place à l'initiative de la Région, via la mise en place d'un centre d'Expertise Scientifique et de Ressources sur l'Eau en Bretagne (Creseb) et ont fait preuve de leur intérêt.

Formation : la formation est à entendre ici au sens large ; il ne s'agit pas simplement de « former » les acteurs dans une approche descendante, en se limitant à la question de la transmission de la connaissance sur les effets du changement climatique. Au-delà de la mise à disposition de socles de connaissances de base, on vise ici à mutualiser les réflexions, partager les expériences, dans le cadre de l'animation de réseaux d'acteurs notamment.

3- La sensibilisation et l'éducation

L'adaptation au changement climatique est un sujet qui ne concerne pas uniquement les acteurs de la gestion de l'eau, de la gestion des milieux naturels ou des acteurs économiques. Il s'agit bien d'un sujet concernant l'ensemble de la société. Des actions de sensibilisation sont nécessaires à l'appropriation du sujet par tous permettant de construire une culture commune sur l'adaptation.

Ces actions peuvent se concrétiser par des actions d'éducation à l'environnement et aux transitions, des campagnes de sciences participatives, par la mise à disposition des équipes pédagogiques scolaires d'éléments de connaissances sur le sujet. Il s'agit ici de penser les meilleurs moyens et outils pour sensibiliser les divers publics qui forment la société : la jeunesse, les élus, les acteurs économiques et institutionnels, le grand public.

B) Les objectifs thématiques

L'analyse des vulnérabilités du territoire face aux effets du changement climatique conduit à identifier trois grands enjeux thématiques pour la Bretagne. La Région souhaite se positionner en impulseur et accompagnateur des transformations qu'implique l'adaptation au changement climatique. Son rôle pour chacun des enjeux peut se formaliser comme suit :

- Comment accompagner **la transformation de l'aménagement du territoire** ?
- Comment accompagner **la transformation de la gestion des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement** ?
- Comment accompagner **la transformation des secteurs d'activité économique** ?

4- Comment accompagner l'aménagement du territoire et la gestion des risques vers l'adaptation au changement climatique

Le changement climatique soulève de nombreuses questions du point de vue de l'aménagement du territoire. Lorsque l'on évoque l'aménagement du territoire et les effets du changement climatique on pense souvent à la question du risque, en lien avec les phénomènes d'inondations, de submersions marines (élévation du niveau de la mer) ou encore aux feux de forêt. L'irruption du changement climatique dans les préoccupations de la société nous rappelle la vulnérabilité de nos sociétés face aux aléas climatique. L'aménagement du territoire doit tenir compte des effets de l'élévation du niveau de la mer, des risques urbains liés aux inondations et aux épisodes de canicules notamment, en anticipant ces risques et en aménageant le territoire de façon à ne plus exposer les populations à ces risques.

La question du changement climatique repose aussi sur d'autres approches : celles de l'adéquation entre le développement des territoires et les ressources (espaces, eau, énergie…) dont ils disposent ; celles de la gestion des eaux pluviales, de la conciliation entre enjeux environnementaux, économiques et sociaux par exemple.

Objectif : Le changement climatique repose les questions de l'adéquation du développement des territoires aux ressources dont ils disposent ainsi que celle du risque. L'aménagement du territoire constitue un levier pour traiter ces questions. La Région, via le SRADDET peut jouer un rôle important sur cet enjeu.

5- Comment accompagner la transformation de la gestion des ressources naturelles en tenant compte des effets du changement climatique ?

Eau : les actions de protection de la ressource en eau reposent sur plusieurs piliers :

- Maîtrise des pollutions diffuses (nutriments, pesticides) issues de l'agriculture
- Travaux de restauration hydro morphologiques
- Travaux de restauration des continuités écologiques
- Instances de concertation et de débat sur les usages de l'eau (Commissions Locales de l'Eau)

Or, le cycle de l'eau sera affecté. C'est ce qu'a montré le programme explore 2070[4]. Les débits des rivières et des cours d'eau souterrains ont été modélisés (à partir de plusieurs modèles et sur plusieurs scénarios de réchauffement) sur de très nombreux points du territoire, y compris en Bretagne. Globalement, ce sont des débits à la baisse qui sont attendus et des recharges de nappes plus lentes. Ces baisses de débit sont susceptibles d'influencer la qualité de l'eau, tant du point de vue physico-chimique, que du point de vue écologique. En outre, des étiages plus longs et plus prononcés seraient également à attendre. Les effets sur les surfaces de zones humides sont également attendus. Les conséquences portent donc aussi sur la capacité épuratrice des zones humides, ainsi que sur leur capacité à servir de tampon en période d'étiage, ou en période de crue. Le changement climatique est susceptible d'aggraver l'eutrophisation et d'en amplifier les symptômes.

En 2016, le Creseb a transmis lors de l'élaboration d'un plan d'adaptation par le Comité de bassin Loire Bretagne[5], un avis rédigé par les scientifiques. Parmi les éléments marquants, cet avis soulignait l'existence de rétroactions importantes entre agriculture, protection de la qualité de l'eau et changement climatique. Par exemple, les politiques de préservation de la ressource en eau mettent en avant les systèmes herbagers comme étant les plus favorables à la maîtrise des flux de nutriments. Or ces systèmes herbagers pourraient souffrir des conséquences du changement climatique avec notamment des modifications des régimes de précipitations, qui viendraient changer la saisonnalité de la production d'herbe. Sans remettre en cause l'intérêt de ces systèmes, il pourrait être intéressant de s'interroger sur les conditions qui font que ces systèmes restent favorables à la protection de la ressource en eau, y compris dans un contexte de changement climatique.

En outre, l'avis soulignait l'intérêt de poursuivre les suivis en matière environnementale afin de constituer de longues séries de données qui permettraient l'identification d'un signal climatique ; de mieux comprendre les manifestations du changement climatique. Cette compréhension constitue un préalable nécessaire à la mise en place des actions de gestion.

Biodiversité : les actions de protection de la biodiversité reposent sur :

- La protection des habitats
- La protection de certaines espèces
- L'identification et la maîtrise des pressions sur les espèces et les habitats.

[4] https://professionnels.afbiodiversite.fr/node/44
[5] https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/sdage-sage/files/Planification-gestion%20des%20eaux/Plan%20d'adaptation%20changement%20climatique/PACC-LB_26042018.pdf

Les effets du changement climatique sur la biodiversité seront de différents ordres :

- Effets en termes d'écophysiologie : le changement climatique ajoutera un stress aux espèces en subissant d'autres. Il est probable que la capacité adaptative des espèces soit réduite ;
- Les aires de répartition des espèces vont être modifiées, ce qui pourra être critique à des espèces se trouvant aux limites de leurs aires de répartition ;
- Il est probable qu'également des interactions entre espèces interdépendantes soient remises en cause en raison des modifications phénologiques ou des aires de répartition.

On retrouve la description de ces effets dans une analyse spécifique aux poissons d'eau douce (REF) et dans la synthèse réalisée par le Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne sur les aspects marins. Le document rappelait également les conséquences de la hausse de la concentration atmosphérique en CO_2 se traduisant par l'acidification des océans, ce qui peut représenter un problème pour organismes à coquille.

Objectif : Les stratégies de gestion des ressources naturelles et de protection des espaces et de l'environnement doivent intégrer les effets du changement climatique. L'objectif pour le Conseil régional consiste donc à accompagner les gestionnaires des ressources naturelles dans une transformation vers la prise en compte du changement climatique.

6- Comment accompagner la transformation de l'économie vers l'adaptation au changement climatique ?

Le programme de recherche *Climator*[6] montrait la nature des effets sur les principales cultures aujourd'hui implantées en Bretagne. Le Programme *Climaster*[7] s'appuyait sur les résultats de *Climator* mais allait plus loin en analysant les perceptions des agriculteurs quant à la question climatique. Il montrait ainsi que le changement climatique supposerait des adaptations de type spontanée, internes aux exploitations dans des hypothèses de réchauffement intermédiaire à des adaptations plus drastiques, supposant des évolutions systémiques. Le projet Climsec et la thèse de Chloé Lamy concluaient tous les deux au fait que les risques de sécheresse augmenteraient dans le futur, notamment les sécheresses agricoles (sécheresse des sols ; à distinguer des sécheresses météorologiques, c'est-à-dire de l'absence de pluies ; et des sécheresses hydrologiques qui elles font référence aux étiages des cours d'eau et des aquifères). Les conclusions du projet Climsec mettaient en avant le fait que des sécheresses sévères du type de celles connues en 2003 ou 1976 deviendraient fréquentes, y compris dans des régions où les sociétés n'y sont pas accoutumées.

En ce qui concerne la forêt, deux types d'effets ont été documentés. Une étude nationale[8] a montré que la Bretagne serait de plus en plus exposée à des feux de forêt. Une autre étude[9] s'est intéressée aux aires de répartition des espèces d'arbres. Elle a montré que les forestiers devraient tenir compte de ces futures aires de répartition lors de leurs actions de plantation et de régénération des peuplements forestiers. Cela pose par ailleurs question lorsque l'on cherche à travailler sur le rôle des forêt en tant que puits de carbone ou de ressource d'énergie renouvelable, substitut à des combustibles fossiles.

Mais ce ne sont pas uniquement les activités primaires qui sont concernées. L'ensemble des activités économiques est concerné. De nombreuses activités sont dites « météo sensibles ». Les ventes d'un produit sont directement influencées par la météo. Cela conditionne les stratégies de production, de constitutions des stocks. Le tourisme est lui aussi concerné : des questions se posent sur le risque ou par rapport aux ressources en eau ; au regard également de certaines évolutions structurelles envisagées (déplacement des flux touristiques vers le nord de la France ?).

Objectif : Le changement climatique remet en cause les contextes dans lesquels les activités économiques se développent. Si la relation au changement climatique est évidente pour les activités touristiques, agricoles, forestières, ou de pêche, il ne faut pas oublier le fait que d'autres activités économiques sont météo-dépendantes, ce qui implique de renforcer leur capacité d'adaptabilité aux aléas climatiques. Le Conseil régional souhaite accompagner les acteurs économiques dans la transformation. Il s'agit de construire une économie résiliente face aux chocs climatiques que ne manque pas de faire apparaître le changement climatique.

[6] https://www.researchgate.net/profile/Christian_Page/publication/296701247_Synthese_Climator/links/56d94dc908aebe4638baac05/Synthese-Climator.pdf?origin=publication_list
[7] https://www6.rennes.inra.fr/climaster/
[8] REF
[9] http://www.gip-ecofor.org/doc/drupal/gicc/7-01LousteauCraboforRF.pdf